



CONTRAT DE VILLE

2024 - 2030



Conseil Citoyen
de Grasse



EDITO

"Face aux défis croissants de notre époque, la démarche Engagements Quartiers 2030, dans les Alpes-Maritimes, se présente comme une opportunité. Pour les cinq prochaines années, cette nouvelle contractualisation vise à catalyser le développement durable, renforcer la cohésion sociale et promouvoir l'innovation au sein de nos territoires."

A travers ce contrat, nous aspirons à forger un avenir où chaque quartier devient un épicerie de résilience, d'équité et de progrès, faisant de notre territoire une référence en matière de qualité de vie et de bien être pour tous.

Il porte l'ambition collective pour chacun des habitants de ces quartiers, de pouvoir s'affranchir de toutes limites, de s'ouvrir au monde plus sereinement et de construire son projet de vie sans discrimination.

Dans les Alpes-Maritimes, la politique de la ville s'articule autour de trois priorités cruciales.

La lutte contre la délinquance juvénile doit être au centre de nos préoccupations. Nous devons investir dans des programmes de prévention et d'éducation, collaborant étroitement avec l'ensemble des acteurs pour créer un environnement propice au développement sain des jeunes, éloignant ainsi les tentations de la délinquance.

En parallèle, notre engagement vers **l'emploi** demeure une priorité majeure. Nous nous efforçons de stimuler l'économie locale en favorisant la création d'opportunités professionnelles variées, contribuant ainsi à la stabilité financière des habitants des quartiers;

Enfin, je tiens à ce que l'égalité entre les femmes et hommes constitue un axe transversal au sein de ce contrat de ville garantissant l'inclusion et la diversité.

Ces trois axes doivent guider notre démarche pour construire un futur équilibré, équitable et sécurisé pour tous les concitoyens des Alpes-Maritimes.

L'aboutissement de cette nouvelle contractualisation est le fruit d'un travail de proximité et de grande qualité mené par les équipes projet des acteurs majeurs. Je tiens particulièrement à saluer le co-pilotage Etat - collectivité - Caisse d'Allocations Familiales. Cette collaboration fructueuse a permis d'animer de nombreux groupes de travail et de concertations citoyennes. Ces échanges particulièrement denses ont permis l'élaboration de feuilles de route partagées, orientations prioritaires des projets de quartiers d'ici à 2030.

Pour répondre aux besoins des deux quartiers sensibles que compte la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, celui-ci se veut concret, pragmatique et se doit de proposer des solutions réalistes.

Sur le fond, les priorités grassoises de ce nouveau contrat de ville ciblent l'essentiel :

- en concentrant nos efforts sur **la réussite éducative** dès le plus jeune âge, permettre la révélation des talents et ouvrir le champs des possibles;
- en unissant nos outils, lever les freins pour permettre **l'accès au plein emploi et le développement à l'entrepreneuriat** des habitants dans les quartiers sensibles;
- en œuvrant pour la **tranquillité publique** grâce à des programmes de prévention, une collaboration étroite avec les forces de l'ordre, et la mise en place de mesures adaptées pour assurer un environnement serein et sûr pour tous les citoyens, contribuant ainsi à l'amélioration globale de la qualité de vie au sein des quartiers.



Pour faire face aux enjeux sociétaux majeurs, ce nouveau contrat affiche la volonté significative de chacun d'intervenir sur son champ de compétences et d'y contribuer avec l'ensemble de ses moyens mobilisables.

Ainsi, il est indispensable de renforcer le travail engagé et je souhaite réaffirmer la pleine mobilisation de l'État au côté de l'ensemble des partenaires de ce contrat de ville, unis autour de deux ambitions fortes : réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Hugues MOUTOUH
Préfet des Alpes-Maritimes

EDITO

La Caf est partenaire de la Capg depuis de nombreuses années.

Ce partenariat, qui s'inscrit en particulier dans la convention territoriale globale (Ctg) signée avec l'agglomération et les communes qui la composent, a permis de développer les actions, projets et services en direction des familles de ce territoire.

En articulation avec cette Ctg, la Caf est signataire du contrat de ville, aux côtés de l'Etat et de la collectivité, pour trouver des solutions adaptées aux problématiques des deux quartiers relevant de la politique de la ville.

Les enjeux de rééquilibrage territorial, d'accès aux droits et aux services, de soutien aux familles et de renforcement des liens de proximité trouvent tout leur sens dans les actions soutenues sur ces territoires.

Le déploiement du Service public de la petite enfance (Sppe) constitue ainsi un enjeu prioritaire pour la Caf car il participe du soutien aux enfants comme à l'insertion de leurs parents.

L'animation de la vie sociale, notamment au travers des équipements tels que les espaces de vie sociale et les centres sociaux, et la prise d'initiative des habitants sont des priorités maintenues de la Caf.

Dans le cadre du contrat de ville, la Caf s'attachera aussi à réduire les inégalités d'accès des enfants aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants.

La Caf continuera son investissement dans l'accès aux vacances pour toutes et tous, notamment en développant les séjours de vacances collectifs pour les familles les plus fragiles.

Pour favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes, la Caf continuera de contribuer aux dispositifs d'éducation aux médias et à l'usage du numérique, comme les Promeneurs du net, de faciliter l'accès à la formation Bafa et en assurant sa promotion auprès des jeunes, des familles et des partenaires.

Dans le cadre du contrat de ville comme des dispositifs de droit commun, la Caf veillera à soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité de la naissance à l'adolescence, notamment sur les sujets liés à la scolarité.



Dans le cadre de ses missions, la Caf agira avec ses partenaires locaux pour favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles en apportant son soutien aux politiques de lutte contre les expulsions locatives et la non-décence.

Par ailleurs, la Caf participera activement, en ce qui la concerne, à la mise en œuvre de l'aide d'urgence aux victimes de violences conjugales et aux dispositifs qui pourront l'accompagner.

Frédéric OLLIVIER

Directeur de la caisse d'Allocations familiales (Caf) des Alpes-Maritimes.

EDITO

J'ai toujours eu l'intime conviction qu'il était essentiel de placer les habitants au cœur de notre dynamique collective. **La proximité, l'humain, l'écoute** sont les piliers de la démarche de nos politiques publiques.

Depuis 2015, nous menons une Politique de la Ville ambitieuse pour nos 2 quartiers prioritaires.

Malgré les défis posés par des crises successives, la signature de ce contrat de ville 2024 – 2030, renforce **notre détermination à donner à chaque habitant les moyens de vivre, de s'épanouir et de s'investir en tant qu'acteur de son quartier et de sa ville.**

Chaque jour, nous mobilisons de nombreux leviers pour améliorer la qualité de vie dans nos quartiers : logement, espaces publics, prévention, sécurité, développement économique, éducation, sport, accès aux soins, culture. Notre ambition est double : **agir de manière proche pour répondre aux besoins quotidiens, tout en portant des projets d'envergure visant à améliorer durablement les conditions de vie.**

Récemment, nous avons dévoilé avec fierté des équipements exceptionnels tels que la médiathèque Charles Nègre et le Campus étudiant, tous deux situés dans le quartier prioritaire du Grand Centre. Bientôt, le projet de la ZAC Martelly, représentant un investissement significatif, contribuera à diversifier l'offre commerciale dans le centre ancien. Ces initiatives audacieuses relient un passé prestigieux à un avenir prometteur.

Ces projets audacieux font le lien entre un passé prestigieux et un avenir tout autant prometteur.

- **Une promesse de revitalisation pour le quartier prioritaire du Grand Centre englobant le centre historique de Grasse, le quartier de la Gare et de St Claude,**
- **Une promesse de transformation durable pour le quartier des Fleurs de Grasse.**

Grâce à un tissu associatif dense et extrêmement actif sur notre territoire, ainsi qu'à une collaboration fructueuse entre acteurs publics et associatifs, nous abordons la politique de la ville avec des ambitions renouvelées pour favoriser l'équité territoriale.

Pour concrétiser ces ambitions, le nouveau contrat de ville 2024-2030, nous offre un outil de travail collectif adapté, fruit d'un partenariat solide entre l'État, la CAPG, la Ville de Grasse, la CAF et les bailleurs sociaux.



Ce contrat de ville nous engage tous, dans l'intérêt des habitants des quartiers prioritaires, autour d'un objectif commun : **restaurer une identité positive de leur quartier et de leur ville.**

Plus que jamais, nous sommes conscients que le chemin vers le « mieux-vivre ensemble » est encore long.

La politique de la ville, c'est du « gagnant-gagnant » : chaque individu peut contribuer au bien-être de sa ville, de sa famille et de son entourage.

Jérôme VIAUD,
Maire de Grasse / Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Vice-Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.



SOMMAIRE

PRÉAMBULE Politique de la ville ? Politique de cohésion sociale	P.7	ENJEUX TRANSVERSAUX	P.44
Une participation étroite des habitants	P.8	Les transitions Ecologique - Mobilité - Numérique - Santé	P.45
Un cadre juridique qui évolue	P.9	Egalité pour tous Femme / Homme	P.46
Contrat de ville 2024 - 2030 : ce qui change	P.10	Valeurs de la République & lutte contre les discriminations	P.47-48
Quartiers prioritaires / Chiffres clés	P.11-12		
Zoom sur... Les poches de vulnérabilité	P.14-15		
Moyens financiers & dispositifs mobilisables	P.16-17		
Articulation à construire avec le droit commun	P.18		
Gouvernance & Animation	P.19-20	PROJETS DE QUARTIERS	P.49
		Carte d'identité - QPV Fleurs de Grasse	P.50
ENJEUX PRIORITAIRES & ENJEUX TRANSVERSAUX	P.22	PROJET DE QUARTIER FLEURS DE GRASSE Défi et priorités	P.51-54
Définition de l'enjeu - Sujets prégnants - Changements attendus - Répondre aux enjeux		Carte d'identité - QPV Grand Centre	P.55
Bilan concertation et groupes de travail	P.24-25	PROJET DE QUARTIER GRAND CENTRE Défi et priorités	P.56-59
ENJEU n°1 - EDUCATION POUR TOUS Emancipation - Inclusion	P.25-31	Démarche d'évaluation du contrat de ville	P.60-62
ENJEU n°2 - CADRE DE VIE Bien vivre ensemble au sein de son quartier	P.32-37	Partenaires signataires du contrat de ville 2024 - 2030	P.63
ENJEU n°3 - LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE- L'ENTREPRENEURIAT Création d'activités - Insertion professionnelle	P.38-43	ANNEXE - Conseil citoyen Missions & fonctionnement	P.64

GLOSSAIRE

ARS - Agence Régionale de Santé

ASV - Atelier Santé Ville

CAPG - Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

CLAS

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

CLSPD

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CLSM - Conseil Local en Santé Mentale

CRTE - Contrat de Relance et de Transition Ecologique

CTG - Convention territoriale Globale

DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DDDFE - Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DICE - Direction des interventions et de la Coordination de l'État

DILCRAH - Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

DREETS - Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DSTP - Développement Sociale des territoires & Prévention

EAC - Education Artistique et Culturelle

ERIC (Sud Lab)- Espace Régional Internet Citoyen

FIPDR - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

GUP - Gestion urbaine de Proximité

MILDECA

Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

NPNRU

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PAT - Projet Alimentaire Territorial

PLIE - Plan Local pour l'Insertion et l'emploi

PRE - Programme de réussite Educative

QPV - Quartier (prioritaire) Politique de la Ville

RBOP - Responsable de Budget Opérationnel de Programme

SNU - Service National Universel

SPL - Société Publique Locale

TFPB - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

VVV - Ville Vie Vacances

POLITIQUE DE LA VILLE ? POLITIQUE DE COHÉSION SOCIALE



La politique de la Ville est une politique partenariale impliquant de nombreux acteurs : l'État, les partenaires institutionnels, les collectivités locales, les associations, les bailleurs sociaux et les habitants. L'objectif est de financer, piloter et coordonner un ensemble de dispositifs et d'actions visant à réduire les inégalités entre les territoires, revaloriser les quartiers les plus en difficulté et favoriser l'égalité des chances pour tous les citoyens.

Le CONTRAT DE VILLE est l'outil principal de la politique de la Ville et constitue un cadre structurel, contractuel et opérationnel destiné à soutenir des projets en faveur des quartiers prioritaires.

Il définit pour 6 ans (2024-2030) les priorités, les objectifs communs et les engagements de chaque partenaire signataire, selon ses compétences et ses missions.

À leurs côtés, le conseil citoyen, les habitants, les associations et les bailleurs sociaux participent au pilotage, à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Le contenu de la nouvelle génération des contrats de ville devra être **recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés en lien étroit avec les habitants des quartiers, articulés avec les autres stratégies de politiques publiques de droit commun**, présentes dans les territoires.

UNE PARTICIPATION ÉTROITE DES HABITANTS

Le temps de la concertation citoyenne qui a précédé la définition des enjeux du contrat de ville 2024-2030 a été l'occasion de recueillir une expression directe des habitants des QPV sur le sujet de la participation citoyenne.

Des interrogations sont apparues ponctuellement durant ces rencontres :



- **Comment faire en sorte que les habitants participent davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?**
- **Quels outils, lieux, permettraient de renforcer le pouvoir d'agir des citoyens et par conséquent leur capacité d'interpellation des pouvoirs publics ?**

L'ambition du nouveau contrat de ville nécessite de renforcer cette volonté "d'aller-vers" les habitants pour oeuvrer à l'émergence de dynamiques plus collectives entre résidents, en travaillant notamment sur les pistes suivantes :

- **Développer une communication plus orientée « terrain », avec des actions accompagnées et en pied d'immeuble (balades urbaines, par exemple),**
- **Favoriser la participation citoyenne sur des projets d'aménagement de cadre de vie (par exemple, les séances de concertation réalisées dans le cadre du NPNRU), en recueillant les besoins des habitants en tant qu'usagers de l'espace public,**
- **Proposer des séances d'itération régulières grâce à des outils (questionnaire, ateliers participatifs) afin d'approfondir par thématiques, les sujets prégnants sur les quartiers,**
- **Promouvoir et simplifier la création de "projets habitants", portés par des habitants,**
- **Associer étroitement le conseil citoyen* à l'instance d'évaluation du contrat de ville afin qu'il en soit un acteur essentiel, (*Cf. Annexe - p.62 - Missions & fonctionnement du conseil citoyen)**
- **Relancer une dynamique de concertation locale au QPV, avec un format "ouvert" qui s'adresse à tous les habitants, au-delà des membres du conseil citoyen.**

UN CADRE JURIDIQUE QUI ÉVOLUE



21 fév 2014

LOI DE PROGRAMMATION POUR LA VILLE ET LA COHÉSION URBAINE

Objectif : Réduction des écarts entre les quartiers prioritaires et les autres avec un critère unique de désignation pour les QPV : la concentration de la pauvreté calculée à partir du revenu des habitants.



< 2015 >

SIGNATURE DES PREMIERS CONTRATS DE VILLE

Financements de programmations d'actions dans les champs de la cohésion sociale, de l'amélioration du cadre de vie, le renouvellement urbain et l'insertion par l'emploi et le développement économique.

Du fait de l'impact de la crise sanitaire, ils ont été prolongés jusqu'au 31 déc. 2023.



3 avr 2023

COURRIER DU MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

A l'attention des Préfets qui pose le cadre de la nouvelle contractualisation nommée «Engagements quartiers 2030» basée d'une part sur une actualisation des périmètres des quartiers inscrits dans les contrats de Ville et d'autre part sur une contribution citoyenne renouvelée.



13 avr 2023

NOTE DE L'ANCT AUX PRÉFETS

Précise les modalités de réexamen de la géographie prioritaire et définit le travail de concertation avec les élus et les équipes techniques des collectivités (EPCI et communes) afin d'actualiser les périmètres des QPV.



15 mai 2023

CIRCULAIRE DU MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Précise les modalités d'organisation de la concertation des habitants pour identifier les enjeux pouvant être intégrés aux nouveaux contrats de ville.



31 août 2023

CIRCULAIRE DU MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT

Présente les modalités calendaires et méthodologiques d'élaboration des contrats de ville avec, comme nouveauté, l'annonce de programmations pluriannuelles possibles, financement mobilisable sur les quartiers hors géographie prioritaire (poches de pauvreté) et définition de "projets de quartier".



27 oct 2023

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES

Annonces mesures-phares concernant les enjeux nationaux autour du renouvellement de la Politique de la ville et notamment la transition écologique, le plein emploi et un accès aux droits renforcé



28 déc 2023

DÉCRET DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains.



04 janv 2024

INSTRUCT° DU SECRET. D'ETAT CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE

Relatif à la gouvernance des contrats de ville - Engagements Quartiers 2030 avec une articulation renforcée du contrat de ville avec des dispositifs publics dédiés et de droit commun (Pacte des Solidarités, France Travail, CTG CAF...) et des partenariats publics / privés (Fondation, mécénat...)



ZOOM SUR : NOUVEAU CONTRAT DE VILLE

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DU 31 AOÛT 2023 RELATIVE À L'ÉLABORATION DES CONTRATS DE VILLE 2024-2030 DANS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

CE QUI CHANGE... **quartiers2030**

(...) Les futurs contrats de ville ne seront (...) plus organisés en piliers, mais **recentrés sur les enjeux locaux les plus prégnants identifiés en lien étroit avec les habitants. ("projets de quartier")**.



Le nombre de ces enjeux sera limité et ils devront être **adaptés aux besoins et aux ressources de chaque territoire**.

Articulation avec les autres stratégies

Une articulation renforcée sera assurée, via le contrat de ville, entre les **moyens mobilisés dans le champ de la politique de la ville, et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques**, à la fois celles de l'Etat et de ses opérateurs (ANRU, ANAH...) mais également ceux des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Davantage de souplesse pour intervenir dans des poches de pauvreté

(...) Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, il sera possible **d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires (poches de vulnérabilité)**, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville.

Des financements priorisés, pluriannuels et simplifiés

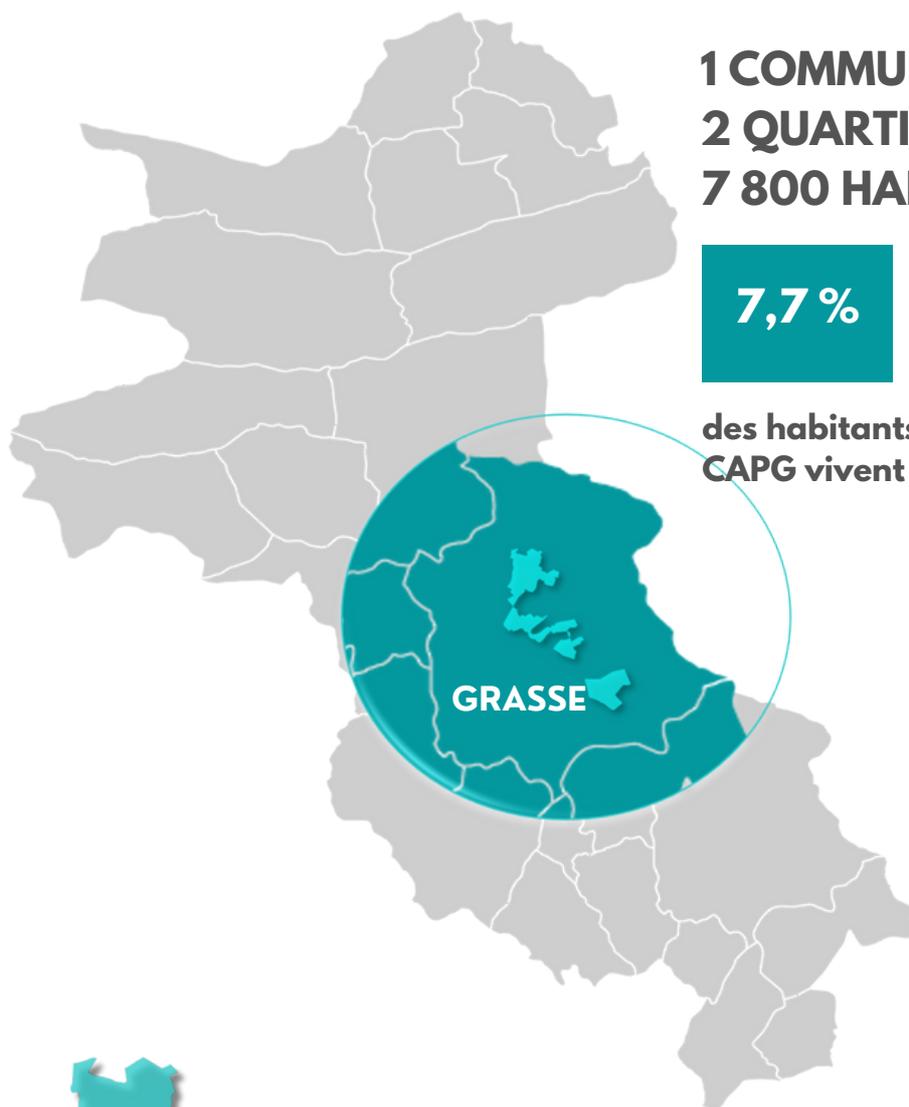
Les financements octroyés dans le cadre des contrats de ville devront viser prioritairement des **associations implantées localement**, être priorisés sur les **enjeux identifiés par les habitants** et assurer un réel effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés. Un **minimum de 50% de conventions conclues sous forme de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) est attendu** (...) **Les associations de proximité** et les programmes de réussite éducative (PRE) seront notamment ciblés. La possibilité de **financer le fonctionnement des petites associations** sera particulièrement étudiée.

LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

*Stats INSEE 2023



La géographie prioritaire des QPV - Quartiers Politiques de la Ville - est définie par l'Etat sur la base du critère unique de pauvreté : Quartiers de 1 000 habitants ou +, dont les ménages ont des ressources inférieures à 60% du revenu médian (soit 1 130€/mois)



**1 COMMUNE,
2 QUARTIERS PRIORITAIRES,
7 800 HABITANTS***

7,7%

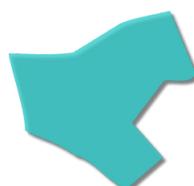


**des habitants de la
CAPG vivent en QPV***

GRASSE



**Grand Centre
6 400 habitants**



**Les Fleurs de Grasse
1 400 habitants**

CHIFFRES CLES - QUARTIERS PRIORITAIRES COMMUNAUTÉ D'AGGLO PAYS DE GRASSE

Les statistiques présentées ici concernent les 2 quartiers prioritaires de la CAPG

*Stats @Compas - 2022

43%



Soit 5,3 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

des jeunes parents (18-24 ans) vivant en QPV ont au moins 1 enfant à charge

35%



Soit 4,2 fois plus que dans les quartiers hors géographie prioritaire

des mineurs qui vivent en QPV habitent dans un logement surpeuplé

30 %



Soit 3,7 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

de monoparents habitant en QPV sont sans emploi

49 %



Soit 6,1 fois plus que dans les quartiers hors géographie prioritaire

d'actifs résident en QPV n'ont pas de voiture

18 %



Soit 2,2 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

des jeunes de 15 ans et + des QPV sont déscolarisés et sans diplômes

48 %



Contre 34% dans les EPCI comportant au moins 1 QPV

des 75 ans et + vivant en QPV sont seuls dont 30 % en situation de fragilité

25 %



Soit 3,1 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

de personnes vivant en QPV sont en situation de pauvreté

33 %



Contre 13,4% des mineurs vivant dans des quartiers hors géographie prioritaire

des mineurs des QPV sont en situation de vulnérabilité

29 %



Soit 3,5 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

d'habitants des QPV sont des personnes immigrées

17 %



Soit 2,1 fois plus que dans un quartier situé hors géographie prioritaire

des actifs des QPV sont déqualifiés (employés à un niveau de qualification inférieure à celui qu'ils possèdent)

1 280



sur les 2 quartiers prioritaires

logements sociaux

1 040



sur un total de 8 632 demandeurs d'emploi pour les 23 communes de la CAPG

demandeurs d'emploi issus des 2 QPV au 2nd trimestre 2023





ZOOM SUR : POCHE DE VULNÉRABILITÉ

EXTRAITS DE LA CIRCULAIRE DU 31 AOÛT 2023 RELATIVE À L'ÉLABORATION DES CONTRATS DE VILLE 2024-2030 DANS LES DÉPARTEMENTS MÉTROPOLITAINS

PRISE EN CONSIDERATION DES POCHE DE VULNÉRABILITÉ SITUÉES HORS GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE => "POCHES DE PAUVRETÉ"



(...) Comme tout zonage, le zonage des QPV n'est pas exempt d'effets de seuils, en particulier pour les **quartiers qui respecteraient le critère de revenu mais dont la taille serait inférieure au seuil des 1000 habitants**. Ces territoires identifiés comme vulnérables peuvent correspondre à des quartiers qui ont relevé, auparavant, de la géographie prioritaire (...).



Afin de mieux tenir compte des réalités sociales des territoires, **il sera possible d'allouer, de façon circonscrite, des crédits financés par le programme 147 au bénéfice de ces territoires**, sous réserve que ce soutien exceptionnel s'inscrive dans le cadre partenarial d'un contrat de ville (**maximum 2,5% de l'enveloppe départementale du programme 147**)



Cette allocation devra être motivée par **des indicateurs locaux** permettant d'objectiver la situation du quartier (...) et la **définition de la nature des interventions** susceptibles d'être soutenues, en tenant compte de la possible mobilisation par ailleurs des interventions de droit commun (...)



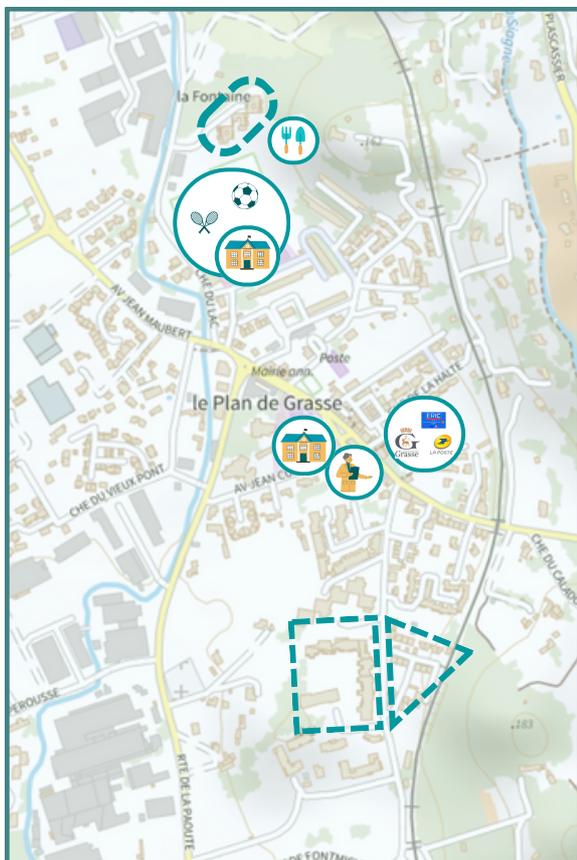
Enfin, **ce soutien, nécessairement ponctuel, devra être alloué annuellement, être subordonné à un co-financement de la ou des collectivités territoriales** et de leurs groupements concernés, voire des autres partenaires dans le cadre de la mobilisation de leurs politiques et dispositifs de droit commun, et donner lieu à un suivi (dans le cadre du dialogue de gestion avec le RBOP régional et d'une synthèse au niveau national).

A l'issue de cette période et sous réserve d'une évaluation positive de leur impact, la prise en charge intégrale **des actions ou dispositifs mobilisés aurait vocation à être (...) reprise par le droit commun.**



ZOOM SUR : POCHE DE VULNÉRABILITÉ

Le hameau du Plan de Grasse a été classé "Quartier de veille active" lors du précédent contrat de ville 2015 - 2023. Cette qualification a permis de garder une attention particulière sur le secteur.



Le quartier est composé d'un coeur de hameau entouré par 2 ensembles d'habitats sociaux (Virgile Barel et Joseph Delorme) représentant plus de 270 logements et d'un quartier (hameau) tzigane où se concentrent des problématiques de cohésion sociale et de tranquillité publique.



RÉSIDENCE JOSEPH DELORME

Bailleur social : 3F Sud
47 logements / 3 bâtiments



RÉSIDENCE VIRGILE BAREL

Bailleur social : 3F Sud
84 logements / 13 bâtiments



HAMEAU TZIGANE

40 ménages* installés sur site

(*Source : Diagnostic du schéma départemental d'accueil des gens du voyage - Fév 2022)

Constat / Diagnostic

- Incivilités (nuisances sonores, mécanique sauvage, feux de palette, stationnement anarchique...),
- Manque de mixité et d'animation de la vie sociale
- Squats dans les parties communes, dégradations des garages et parties communes,
- Consommation et trafic de stupéfiants, dépôts d'ordures, problématiques de santé...

ACTIONS A PRÉVOIR TERRITOIRE VULNÉRABLE

2024 - 2025

Créer une instance participative

> Animer des ateliers avec un groupe d'habitants / personnes ressources des 3 secteurs pour "recueillir la parole" et co-construire un projet de quartier spécifique

Pilotage / Animation : Equipe Politique de la Ville & Mairie annexe

2026 - 2030

Renforcer l'existant et financer des actions ciblées

> Domaines à cibler : prévention, cohésion sociale, amélioration de l'habitat et du cadre de vie, insertion & l'emploi

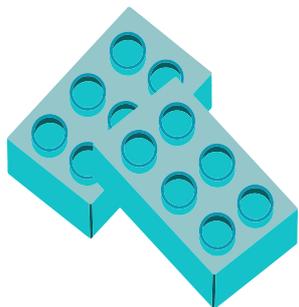
Pilotage / Animation : Equipe Politique de la Ville, Mairie annexe, CLSPD, CCAS, Bailleur social, Ville de Grasse, CAF06...

Ressources du quartier

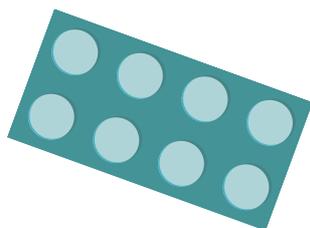
- Ecoles
- Terrains de sport
- Maison médicale
- Services publics présents au quotidien sur le terrain (Mairie annexe, ERIC (Sud Lab), Poste,...)
- Jardins partagés

DES MOYENS FINANCIERS SPÉCIFIQUES DÉDIÉS AU CONTRAT DE VILLE

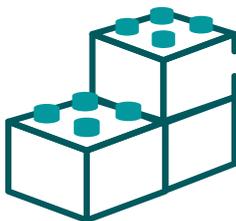
*Chiffres Programmation Contrat de ville 2023



CONTRAT DE VILLE
SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS



TFPB
CADRE DE VIE



EMPLOIS AIDÉS
SOUTIEN AUX
ASSOCIATIONS &
AU CONSEIL CITOYEN
sur des postes d'animations
et de médiation

***454 754 €**



**engagés chaque année dans le cadre d'un
appel à projets pour soutenir**

18 associations - **21** projets

Cet appel à projets annuel est cofinancé par l'Etat (215 K€), la Ville de Grasse (115 K€), la CAF06 (76 754 €) et la CAPG (34 K€)

154 000 €

par an d'abattement de taxe sur le foncier bâti (TFPB) qui soutient un programme d'actions des bailleurs sociaux de + de 180 K€

5



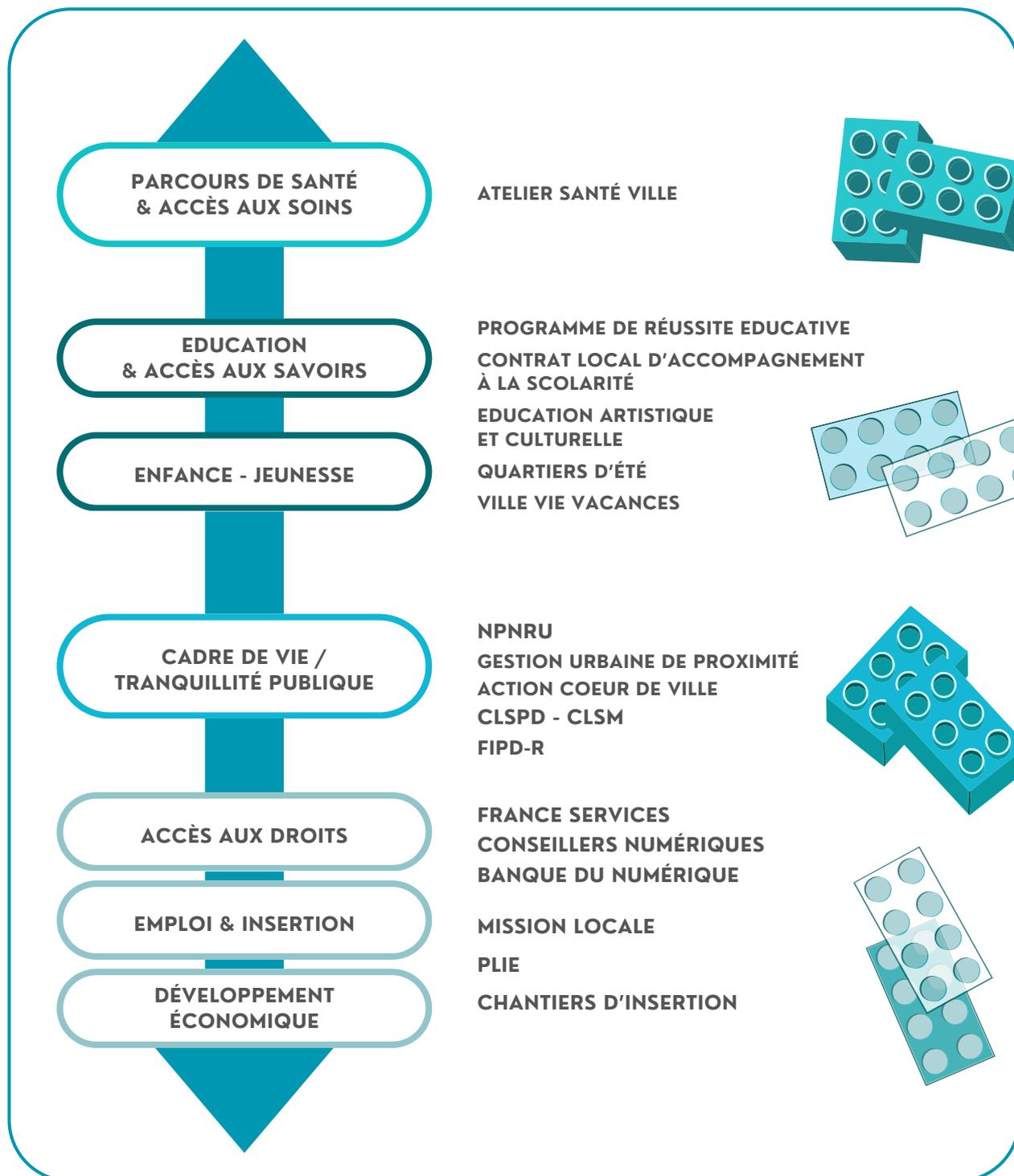
postes d'adultes-relais financés par l'Etat

2



postes Fonjep financés par l'Etat

DES MOYENS FINANCIERS ET DES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES A LA POLITIQUE DE LA VILLE...



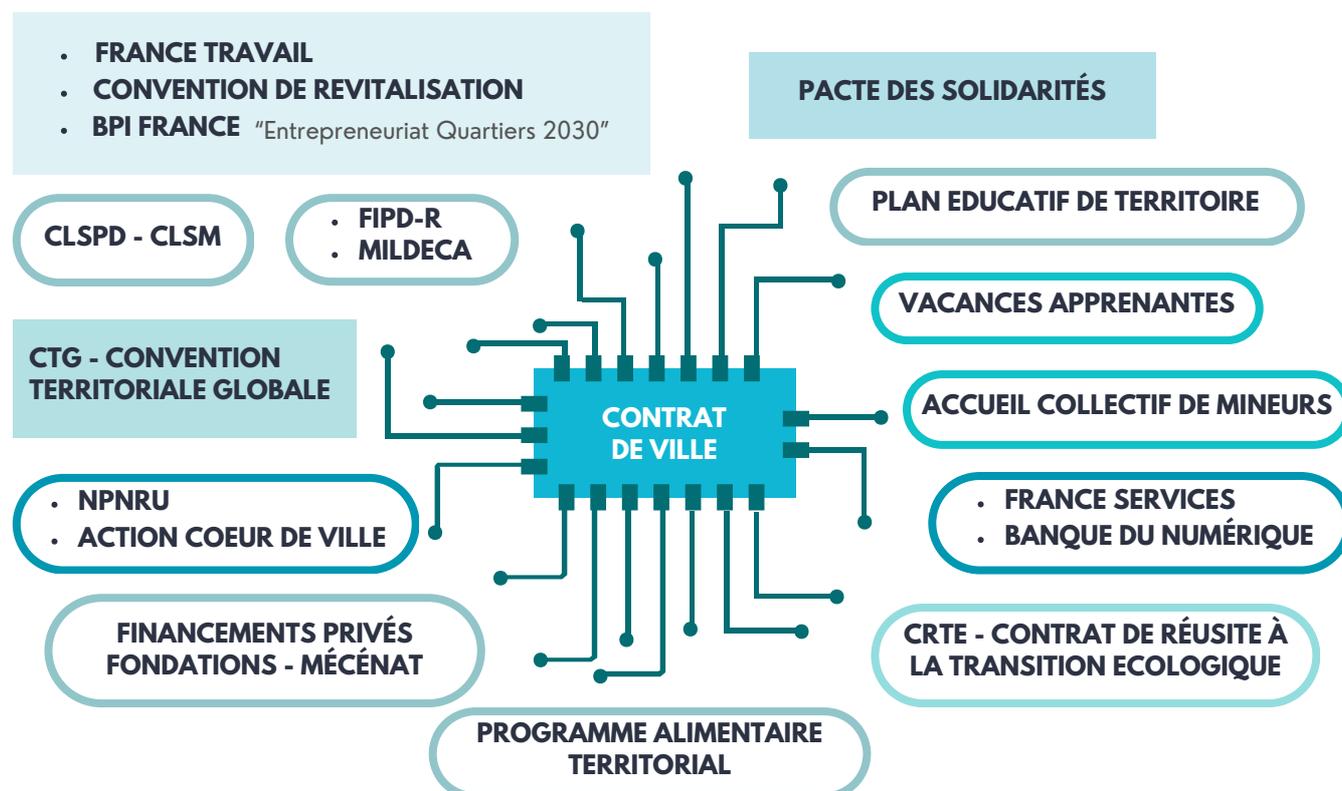
- ETAT (DREETS, DDETS, DDTM, DDDFE, DICE, DRAC, ARS...)
- CAF06 (CTG - Convention Territoriale Globale - Charte avec les familles)
- EPCI et COMMUNE (Services opérationnels)
- ASSOCIATIONS
- AUTRES OPERATEURS (Schéma départemental de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, Plan départemental Zéro Sexisme...)

DES ARTICULATIONS A RENFORCER / A CONSTRUIRE VERS DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'articulation entre la politique de la ville et les stratégies nationales et locales en matière de solidarité est indispensable afin de renforcer la coordination des interventions publiques, dans **une logique de parcours**, au bénéfice notamment des publics confrontés à des difficultés systémiques.

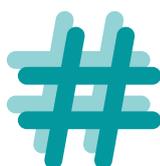
Sur le territoire de la CAPG, le réseau partenarial institutionnel et associatif est d'ores et déjà structuré et bénéficie d'une volonté forte des acteurs de travailler en transversalité.

Il conviendra néanmoins de poursuivre l'amélioration de la communication autour des actions de soutien aux publics les plus fragiles et d'en renforcer la lisibilité.



La politique de la ville permet de compléter et de renforcer les moyens (financiers, humains, logistiques...) mobilisés dans les actions de coopération inter-collectivités et ceux portés dans le cadre des autres politiques publiques pour permettre de répondre aux besoins des habitants :

- Soutien à la parentalité et lutte contre le décrochage scolaire
- Accès aux droits - #Lutte contre l'illectronisme -
- Lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi (mode de garde, santé, logement, mobilité, illettrisme)
- Pérenniser les démarches en faveur de l'insertion des personnes très éloignées de l'emploi
- Favoriser l'intergénérationnel
- Lutter contre la précarité énergétique
- Améliorer le cadre de vie et la tranquillité publique
- Garantir un égal accès aux soins de santé, à l'alimentation, à la culture et aux loisirs
- Promouvoir le « vivre ensemble » avec tous les publics : habitants, jeunes, seniors, commerçants, étudiants, services publics...



UNE GOUVERNANCE PLURIELLE ...

La politique de la ville est co-pilotée à l'échelle de l'agglomération du Pays de Grasse par l'Etat et la CAPG, en lien étroit avec la Ville de Grasse où se situent les quartiers prioritaires.

UNE GOUVERNANCE PLEINEMENT PARTAGÉE

Qui fait quoi ?



FINANCEMENT - VALIDATION DES PROGRAMMATIONS CO-PILOTAGE - ANIMATION - MOBILISATION DE PARTENARIATS



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération



- L'Etat et la CAPG co-pilotent le contrat de ville, en lien étroit avec la Ville de Grasse

- La DDETS assure la coordination et l'engagement budgétaire à l'échelle départementale

- La Ville de Grasse et la CAF06 participent aux comités techniques, aux comités de pilotage et au suivi de la programmation

AVEC L'APPUI DU CONSEIL CITOYEN / HABITANTS



Conseil Citoyen
de Grasse

- Le conseil-citoyen relaie la parole des habitants et interpelle les partenaires



- Les bailleurs sociaux agissent pour l'amélioration du cadre de vie, l'habitat et la tranquillité résidentielle sur leur patrimoine

4 rdvs annuels

1 COMITÉ TECHNIQUE STRATÉGIQUE

- pour évaluer les actions, travailler sur la synthèse des travaux réalisés par les groupes de travail thématiques et réajuster, si besoin, les programmations d'actions

1 COMITÉ DE PILOTAGE STRATÉGIQUE

- pour suivre l'évolution des enjeux du contrat de ville,
- pour valider les sujets et les actions prégnantes afin de construire le cahier des charges de l'appel à projets - Contrat de ville (AAP) de l'année N+1

1 COMITÉ TECHNIQUE FINANCIER

- pour analyser collégalement les actions proposées suite à l'AAP - Contrat de Ville et flécher les financements

1 COMITÉ DE PILOTAGE FINANCIER

- pour valider les financements des programmes du contrat de ville & de la TFPB

... ET UNE ANIMATION PARTENARIALE FORTE

UNE ANIMATION PARTENARIALE A L'ÉCHELLE DE CHAQUE QUARTIER

Qui sont les acteurs ressources de la Politique de la Ville au sein des quartiers ?



• La déléguée / le délégué du Préfet



• La cheffe de projets / le chef de projets Politique de la Ville de la CAPG



• Les partenaires (CAF06 et Ville de Grasse)



• Les bailleurs sociaux



• Les associations de quartier



• Le conseil-citoyen, les habitants

Quels sont les temps de travail commun ?

1 réunion "Acteurs" - 1 fois par mois

organisée en alternance sur chaque quartier, elle permet de faire un point sur l'actualité des associations, les dynamiques en cours et de faire remonter des problématiques particulières du terrain

Cette réunion permettra également de partager des infos sur les projets de quartier (réussites, freins, opportunités, leviers...)

Des balades urbaines **quartiers2030**

Ces déambulations au sein des QPV doivent réunir l'ensemble des parties prenantes (Elu Pol. de la Ville, Elu de quartier, Sous-Préfète, Police nationale, Police municipale, bailleurs, services techniques Ville et CAPG, habitants) pour traiter les problématiques du quotidien, en lien avec le cadre de vie et la sécurité.

La fréquence de ces balades urbaines s'adaptera en fonction des difficultés et des besoins spécifiques des quartiers.

Une visite/an pourra permettre de faire une évaluation, sur site, de la programmation d'actions en lien avec la TFPB.

4 groupes de travail "Enjeux" - 2 fois par an

Ces groupes de travail doivent permettre de :

- veiller à la bonne coordination des actions avec les dispositifs de droit commun
- travailler, au fil de l'eau, sur des sujets précis en lien avec l'actualité des quartiers
- établir conjointement des critères d'évaluation évolutifs pour questionner la pertinence des actions menées dans le cadre des projets de quartier

quartiers2030

Des groupes projets ponctuels

qui associent les **services opérationnels** (CAPG et Ville de Grasse) selon des **projets spécifiques** dans chaque quartier.

Exemple : Jardin citoyen, résidences d'artistes, projet de gestion urbaine, revue de projets...

Des réunions-bilan avec les porteurs de projets 1 fois par an

pour réaliser un bilan avec les associations financées, en présence des financeurs et des représentants des habitants

Des rencontres individuelles, plusieurs fois/an, selon les besoins des associations

afin d'échanger sur les actions en cours et travailler sur les futurs projets, autant que de besoin, avec les associations.



CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030



3 ENJEUX PRIORITAIRES



EDUCATION POUR TOUS
EMANCIPATION - INCLUSION



CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE
BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER



**LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE /
L'ENTREPRENEURIAT**
CRÉATION D'ACTIVITÉS, INSERTION PROFESSIONNELLE

3 AXES TRANSVERSAUX



LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE - NUMÉRIQUE - SANTÉ



ÉGALITÉ POUR TOUS FEMMES / HOMMES



**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS,
VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & CITOYENNETÉ**





ZOOM SUR : UNE MOBILISATION COLLECTIVE POUR IDENTIFIER LES ENJEUX PRIORITAIRES

La définition des 3 enjeux prioritaires du contrat de ville de la CAPG et leur déclinaison en projets de quartier ont été travaillées sur la période 2023 et 2024, via une concertation citoyenne réalisée auprès des habitants des QPV et des contributions du réseau partenarial du territoire recueillies lors de groupes de travail thématiques.

Juin 2023

LANCEMENT RENOUVELLEMENT CONTRAT DE VILLE

RÉUNION PUBLIQUE DE PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE "ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 - CONTRAT DE VILLE 2024 - 2030"



Juin à Octobre 2023

CONCERTATION CITOYENNE

> de 120 participants / contributeurs

- Ateliers participatifs,
- Interviews d'habitants en QPV
- Questionnaire / sondage diffusé sur les réseaux sociaux



Déc 2023 - Janv 2024

ATELIERS "INTERACTEURS" 4 GROUPES DE TRAVAIL

> de 85 participants / contributeurs

- Les groupes de travail ont permis de travailler avec nos partenaires, à partir des enjeux locaux identifiés lors de la concertation, à la formulation des besoins, des orientations méthodologiques et des pistes d'actions permettant la déclinaison du Contrat de Ville sous forme de projets de quartier



31 MARS 2024

NOUVEAU CONTRAT DE VILLE
2024 - 2030





ZOOM SUR : BILAN DES GROUPES DE TRAVAIL

89 
participants

Conseil Citoyen - Education nationale (Inspection d'Académie, chefs d'établissements) - Police Nationale - Police municipale- Bailleurs sociaux - CAPG / Ville de Grasse : Sce Jeunesse - Sce des Sports - D° des affaires culturelles -Cheffe de projets ESS - CCAS de Grasse / Atelier Santé Ville - D° des Transports (Maison de la mobilité) - GUP Centre historique - CLSPD - Service Habitat / Logement - SPL - NPNRU - Service Emploi, Insertion et ESS - Service Développement Economique - Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi...

Partenaires institutionnels et associatifs dans les domaines suivants :

Cohésion sociale – Action sociale – Prévention médiation sociale - Education populaire - Culture, Sport - Développement Durable - Santé - Mobilité - Habitat, Aménagement urbain, Tranquillité publique et bien-vivre ensemble - Chantiers d'insertion, Accompagnement à la création d'entreprise...

16 
sous-groupes
de travail

12 
heures de travail, d'échanges
et de restitutions

14 

fiches statistiques & verbatim "habitants" conçus pour aider à la réflexion et faciliter les contributions



ENJEU N°1



EDUCATION POUR TOUS
ÉMANCIPATION - INCLUSION

DÉFINITION DE L'ENJEU :

Eduquer : Art de former une personne, spécialement un enfant ou un adolescent, en **développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales**, de façon à lui permettre d'**affronter sa vie personnelle et sociale** avec une **personnalité suffisamment épanouie**

La réussite éducative se définit, au sens large, comme un ensemble de compétences qui garantissent l'autonomie.

Elle est liée au niveau de diplôme, mais ne s'y résume pas. La réussite éducative intègre la place des parents dans la co-éducation, mais aussi l'accès aux soins, la prévention ou encore l'accès aux loisirs, à la culture ou aux pratiques sportives.

> **Accompagner l'émancipation des habitants, créer les conditions pour que chacun se sente légitime à agir, soit autonome et trouve sa place, au sein de son quartier, de l'agglomération et dans la République, constitue un objectif commun des partenaires, avec une attention particulière sur les femmes en situation de monoparentalité et les jeunes.**

> **L'objectif porté par les partenaires est également que les habitants des quartiers populaires accèdent aux mêmes droits que les habitants des autres quartiers et qu'ils bénéficient des mêmes propositions en matière de services publics ou d'offres culturelles, artistiques, sportives, ...**

ENJEU N°1

ÉDUCATION POUR TOUS ÉMANCIPATION - INCLUSION



SUJETS PRÉGNANTS

1.



PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN ACCOMPAGNANT LA SCOLARITÉ & L'ORIENTATION, GRÂCE NOTAMMENT À LA MOBILISATION DES PARENTS

2.



ÉVITER L'ERRANCE DES JEUNES, DANS LA RUE ET DANS LE MONDE VIRTUEL

3.



MIEUX COMPRENDRE LES INSTITUTIONS ET LES RÈGLES DE VIE EN SOCIÉTÉ, ÊTRE ACTEUR DE SA CITOYENNETÉ EN DÉPASSANT LES BARRIÈRES CULTURELLES



CHANGEMENTS ATTENDUS (D'ICI 3 À 6 ANS)

Des parents qui reprennent leur rôle de "guide"

Une meilleure utilisation des outils numériques au quotidien

Mieux connaître les services publics, les agents et actions au service des habitants

Des actions culturelles et sportives attractives pour les parents (pour + d'implication)

Une plus grande mobilité des jeunes pour sortir du "confort" de son quartier et ne pas "se limiter" => découvrir d'autres lieux, d'autres personnes....

Un plus grand respect des singularités, des différences

Des modalités de fonctionnement semblables à celles des "cités éducatives" pour ouvrir le champ des possibles en matière de réussite éducative

**RÉPONDRE AUX ENJEUX****1.****PRÉVENIR LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN ACCOMPAGNANT LA SCOLARITÉ & L'ORIENTATION, GRÂCE NOTAMMENT À LA MOBILISATION DES PARENTS**

- Créer des "lieux-refuges" pour l'aide aux devoirs
- Développer le modèle des vacances apprenantes avec travail scolaire le matin et activités de loisirs l'après-midi
- Promouvoir des modèles de réussite issus du quartier via le tutorat -mentorat (ateliers, mise en situation, jeux de rôles...)
- Organiser régulièrement des rencontres inter-écoles, des sorties et projets pédagogiques communs => Mixité sociale et éducative (Ex : NEFLE)
- Soutenir la parentalité pour accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information et favoriser l'entraide et l'échange entre parents
- Proposer aux habitants (parents, grands-parents, enfants) d'organiser des temps fédérateurs (fêtes, anniversaires, évènements... au sein du quartier)

**partenaires
compétents****ETAT** ++
Education nationale**VILLE** ++**CAF** ++**partenaires
impliqués****ASSOCIATIONS** ++

ENJEU N°1

EDUCATION POUR TOUS ÉMANCIPATION - INCLUSION



RÉPONDRE AUX ENJEUX

2.



EVITER L'ERRANCE DES JEUNES, DANS LA RUE ET DANS LE MONDE VIRTUEL

- Identifier des espaces de dialogue et d'échanges existants et créer des lieux-ressources attractifs pour proposer des actions (culture, sport...) aux jeunes
- Proposer des lieux d'écoute et une orientation en cas de difficultés
- Favoriser et accompagner la mobilité, l'autonomie l'envie d'ailleurs dès le + jeune âge (jeux, escape-game, dispositifs d'aide aux vacances....)
- Former les parents ET les jeunes au bon usage du numérique et des réseaux sociaux

**partenaires
compétents**

ETAT
VILLE
CAF



**partenaires
impliqués**

ASSOCIATIONS



PAROLES D'HABITANTS...

"Désœuvrement, car il n'y a rien à faire, ils déambulent, sans encadrement, par manque d'action, parfois même très jeune (5 ou 6 ans)"

"Les parents se reposent trop sur l'école concernant l'éducation de leurs enfants"

"City stade souvent vide et peu utilisé, car pas d'animations proposées et équipements peu attractifs (ex : goudron au sol)"

"La médiathèque, c'est trop bien !"

"Nous aimerions avoir une piscine et un cinéma dans le centre"

ENJEU N°1

EDUCATION POUR TOUS ÉMANCIPATION - INCLUSION



RÉPONDRE AUX ENJEUX

3.



MIEUX COMPRENDRE LES INSTITUTIONS ET LES RÈGLES DE VIE EN SOCIÉTÉ, ÊTRE ACTEUR DE SA CITOYENNETÉ EN DÉPASSANT LES BARRIÈRES CULTURELLES

- Maintenir et réimplanter des services publics de proximité avec un accueil physique dans les quartiers prioritaires
- Promouvoir les dispositifs de soutien à l'accès aux sports et à la culture en ciblant les jeunes publics (Pass Culture, Pass Sport...) et en levant les freins tarifaires, psychologiques, culturelles...
- Informer & promouvoir l'engagement via le service national Universel, le Service Civique, Classe engagement citoyenneté, Cadet de la défense, le bénévolat... comme une opportunité de découvrir d'autres lieux, d'autres personnes...
- "Ouvrir" les institutions pour échanges et rencontres autour des rituels républicains
- Agir sur les situations concrètes de discrimination : agir contre les pratiques discriminantes et faire connaître les dispositifs de soutien aux publics

partenaires compétents

ETAT +++
VILLE ++
AGGLO ++
CAF ++

partenaires impliqués

ASSOCIATIONS +++
INSTITUTIONS +++
Théâtre de Grasse,
Médiathèque Charles Nègre,
musées, city-stade...



INFOS QPV



**7% de jeunes inscrits
résident en QPV**

(contre 8,8% Hors QPV)



ENJEU N°2

CADRE DE VIE

**BIEN VIVRE ENSEMBLE
AU SEIN DE SON QUARTIER**

**DÉFINITION DE L'ENJEU :**

La notion de "cadre de vie" regroupe une grande quantité de sujets et de problématiques :

CADRE DE VIE

- Espaces de vie et de loisirs
- Besoin de nature
- Logement

SECURITÉ / PRÉVENTION

- Relation Police-Population
- Approches alternatives
- Travail social / Médiation

ATTRACTIVITÉ

- Diversification des activités commerciales, offres de service...
- Offre de transports / Stationnement
- Atténuer les effets de frontière

VIVRE ENSEMBLE

- Espaces de rencontre
- Espaces ludiques
- Lieux propices à la mixité
- S'occuper de nos seniors
- S'occuper de notre jeunesse
- Respect des espaces communs

GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ

- Améliorer la propreté au quotidien
- Vigilance sur les entrées d'immeubles et parties communes (lutte contre les squats)
- Rénover, entretenir, suivre les chantiers
- Relations locataires-bailleurs

> Favoriser les actions intergénérationnelles vers les plus fragiles (seniors notamment)

> Favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien vivre ensemble, des solidarités de voisinage, de l'amélioration du cadre de vie (animation des espaces publics et co-construction d'actions renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants et la valorisation de l'image des quartiers)

ENJEU N°2

CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER



SUJETS PRÉGNANTS

1.



FAVORISER LE BIEN-VIVRE DES HABITANTS DANS LEUR QUARTIER : PROPRIÉTÉ, RELATION BAILLEUR / LOCATAIRE, SÉCURITÉ DU BÂTI, HABITAT INDIGNE

2.



APAISER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS EN RENFORCANT LA CHAÎNE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUE ET LES LIENS POLICE / POPULATION

3.



AGIR SUR L'ATTRACTIVITÉ EN TRAVAILLANT SUR UNE OFFRE COMMERCIALE ET DES SERVICES À DESTINATION DES HABITANTS



CHANGEMENTS ATTENDUS (D'ICI 3 À 6 ANS)

Un quartier où l'on peut sortir le soir en toute sécurité, animé, sûr, attractif et accessible

Un habitat digne, respectant les normes en vigueur

Un quartier solidaire où l'on se rencontre et où on prend soin de ses voisins, des + fragiles

Une offre commerciale diversifiée, attractive et répondant aux besoins des habitants

Une image des QPV revalorisée

ENJEU N°2

CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER



RÉPONDRE AUX ENJEUX

1.



FAVORISER LE BIEN-VIVRE DES HABITANTS DANS LEUR QUARTIER : PROPRETÉ, RELATION BAILLEUR / LOCATAIRE, SÉCURITÉ DU BÂTI, HABITAT INDIGNE

S'appuyer et s'articuler avec des dispositifs déjà existants (NPNRU, Permis de louer, Action Coeur de Ville, CLSPD...)

Être attentif aux besoins de la population en accompagnant l'accueil des nouveaux habitants, assurer un bon niveau d'information des résidents sur la vie et les évolutions du quartier

Mieux associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie (écoles, habitants, commerçants, associations...) et les rendre "acteurs" de la vie du quartier (diagnostics en marchant et projet participatifs)

Renforcer le rôle d'information et de coordination de la Gestion Urbaine de Proximité notamment pour les problématiques d'habitat indigne et de logements insalubres

partenaires compétents

VILLE	+++
AGGLO	++
ETAT	++
CAF	++

partenaires impliqués

HABITANTS	+++
ASSOCIATIONS	++
BAILLEURS	++



PAROLES D'HABITANTS...

"Ce n'est pas la ville qui est sale, ce sont les gens qui le sont"

J'habite rue de l'Oratoire, et juste en sortant de chez moi, on voit que la propreté n'est pas vraiment au rendez-vous avec des cadavres de bière. »

"J'habite dans un bâtiment classé monument historique. Est-ce-que quelque chose est fait pour tous ces gens qui font des travaux et qui font n'importe quoi ?

ENJEU N°2

CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER



RÉPONDRE AUX ENJEUX

2.



APAISER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS EN RENFORCANT LA CHAÎNE DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUE ET LES LIENS POLICE / HABITANTS

Intégrer la tranquillité publique dans la gestion quotidienne du cadre de vie dans les quartiers, grâce à l'action conjuguée de la Police, de la GUP, le CLSPD, les services compétents de la collectivité et les bailleurs sociaux

Favoriser l'interconnaissance et la circulation d'information entre partenaires (Police, justice, délégués du Préfet, collectivité, bailleurs et médiateurs)

Renforcer le lien Police-population (habitants & associations) via des temps de rencontres informelles : activités sportives (City-stade), interventions pédagogiques dans les écoles, "café-police"...

Amplifier le financement des médiateurs : éducateurs de rue, médiateurs de vie sociale, médiateurs scolaires, médiateurs culturels, animateurs sportifs... et expérimenter de nouvelles formes de médiation grâce notamment aux acteurs de la parentalité

Développer des actions coordonnées de prévention (prévention spécialisée, lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des parents...) et imaginer de nouvelles pratiques pour sensibiliser aux conduites à risque

**partenaires
compétents**

ETAT ++

Police nationale

VILLE ++

Police municipale,
CLSPD...

**partenaires
impliqués**

ASSOCIATIONS +++

BAILLEURS ++

ENJEU N°2

CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER



RÉPONDRE AUX ENJEUX

3.



AGIR SUR L'ATTRACTIVITÉ DES QPV EN TRAVAILLANT SUR UNE OFFRE COMMERCIALE ET DES SERVICES À DESTINATION DES HABITANTS

Promouvoir les sites attractifs (mais peu connus) du QPV : Médiathèque, Jardin des Plantes, Place de la Poissonnerie, Place aux Herbes... pour "faire venir" les gens de l'extérieur et insuffler plus d'animation au sein du quartier

Développer une offre commerciale et de loisirs intergénérationnelle avec du personnel formé aux publics fragiles pour écouter et réorienter, si besoin

Développer un service de conciergerie pour personnes âgées avec un modèle d'entreprise d'insertion

"Osez" proposer des modèles innovants pour créer des lieux alternatifs "tendances" dans le centre-ville : Tables de pique-nique, "guinguette du monde" éphémère et itinérante, Parcours Aventure en ville, mini-golf, Ruche d'Art...

**partenaires
compétents**

ETAT ++
VILLE +++

**partenaires
impliqués**

ASSOCIATIONS +++
COMMERÇANTS +++


INFOS QPV

57%

des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur quartier souffre d'une mauvaise réputation (contre 13% dans les quartiers environnants)

ENJEU N°3



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

**CRÉATION D'ACTIVITÉS,
INSERTION PROFESSIONNELLE**

ENJEU N°3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS, INSERTION PROFESSIONNELLE

DÉFINITION DE L'ENJEU :

EMPLOI / INSERTION PROFESSIONNELLE



Conformément aux grandes orientations nationales, le nouveau contrat de ville porte l'ambition de changer la dynamique de l'emploi dans les quartiers prioritaires qui ont bénéficié de la dynamique nationale positive en matière d'emploi, avec un taux de chômage en recul de 8% en 2023.

Dans ce contexte, les personnes qui restent sans emploi, sont celles qui cumulent davantage de freins (précarité, santé, modes de garde, mobilité, barrières linguistiques...) **et nécessitent un accompagnement sur le temps long.**

CRÉATION D'ACTIVITÉS / CRÉATION D'ENTREPRISES

En parallèle, à l'échelle des quartiers, nombreux sont les entrepreneurs qui se lancent dans l'aventure. **Près de 2 fois plus de créations d'entreprises sont observées dans les quartiers de la politique de la ville qu'ailleurs.** Pourtant, ce dynamisme est atténué par un faible taux de survie à 3 ans de ces jeunes entreprises, plus fragiles que les autres. De nouvelles formes de soutien doivent émerger pour révéler et accompagner les talents des quartiers.

Les coopératives et autres modèles collectifs permettent de porter **les projets pour et par les habitants**, et peuvent se révéler être des réponses pertinentes aux besoins non pourvus du territoire par le secteur marchand.

> **Renforcer l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun**

> « **Aller vers** » les publics les plus éloignés de l'emploi (les femmes notamment) et consolider l'offre d'insertion par l'activité économique, y compris pour créer de nouveaux services et activités bénéficiant directement aux habitants (Nouveaux modèles économiques, Economie sociale & Solidaire...)

> **Favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers dans les métiers en tension**

ENJEU N°3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS,
INSERTION PROFESSIONNELLE



SUJETS PRÉGNANTS

1.



**"FAIRE RÉSEAU" POUR MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS
DES PUBLICS ET DIVERSIFIER LES LEVIERS DE
MOBILISATION**

2.



**RENDRE LISIBLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE
D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET VERS LA
CRÉATION D'ENTREPRISE**

3.



**FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER DES MODÈLES
INNOVANTS DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉS**



CHANGEMENTS ATTENDUS (D'ICI 3 À 6 ANS)

Une harmonisation des pratiques d'accompagnement pour davantage de complémentarités (France travail)

Un accompagnement personnalisé, compréhensible par tous, prenant en compte les spécificités et différences de chacun

Être acteur de sa vie et de son parcours professionnel

Participer à la dynamique économique du territoire en répondant aux besoins en recrutement des entreprises locales notamment sur les "métiers en tension"

Proposer plus de visibilité / présence des acteurs de l'accompagnement sur le terrain des QPV (accueil mobile, itinérance, évènements sportifs ou festifs....)

ENJEU N°3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS,
INSERTION PROFESSIONNELLE



RÉPONDRE AUX ENJEUX

1.



**"FAIRE RÉSEAU" POUR MIEUX IDENTIFIER LES BESOINS
DES PUBLICS ET DIVERSIFIER LES LEVIERS DE
MOBILISATION**

Communiquer efficacement sur l'offre globale de services, les aides et les dispositifs existants, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs déjà bien structuré (Ex : Réaliser un plan de communication annualisé inter-partenaires)

Recueillir les besoins et informer les habitants sur les solutions d'accès à l'emploi via des informations régulières sur les réseaux sociaux

Mieux toucher les publics éloignés de l'emploi en diversifiant les leviers de mobilisation en lien avec les acteurs du quartier, par ex. les cafetiers, pour diffuser de l'information sur l'emploi et la création d'entreprises.

Mise en place d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle au sein des QPV pour lever les freins vers l'emploi (garde d'enfant le temps d'un entretien pro, par ex) et permettre l'insertion de publics fragiles (notamment les femmes et famille monoparentale)

Faire découvrir les métiers porteurs (transition écologique, par ex.) ou en tension sous un angle positif : parcours de formations adaptées en s'appuyant notamment sur l'offre de formations de Grasse Campus

Renforcement des actions d'aller vers au + près des publics qui ne trouvent pas de réponses (seniors, publics allophones, publics en exclusion...)

partenaires compétents

ETAT +++
RÉGION +++
AGGLO ++
DÉPARTEMENT ++
Pacte des Solidarités

partenaires impliqués

FRANCE TRAVAIL ++
MISSION LOCALE ++
PLIE ++
CAP EMPLOI ++



INFOS QPV

601 demandeurs d'emplois inscrits
à Pôle Emploi sont bénéficiaires
du RSA sur la CAPG



Baisse de
5,7 % sur 1 an

ENJEU N°3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS,
INSERTION PROFESSIONNELLE



RÉPONDRE AUX ENJEUX

2.



**RENDRE LISIBLE ET ACCESSIBLE L'OFFRE
D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI ET VERS LA
CRÉATION D'ENTREPRISE**

Favoriser le lien au monde de l'entreprise dès le collège (journées d'immersion pour découvrir les entreprises du territoire, accès aux stages) pour susciter les vocations et lever les freins (plafond de verre)

Développer ++ le mentorat et le tutorat en entreprise et dans les services publics et la pair-aidance dans le quartier (valorisation de parcours inspirants)

Recueillir et valoriser les témoignages d'entrepreneurs issus des quartiers prioritaires pour créer un effet "miroir" => Logique d'exemplarité et de légitimité

Organiser des réunions d'information et de sensibilisation et des formations régulières sur l'entrepreneuriat (Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que ça implique en terme d'engagement personnel ? Quelles sont les bonnes postures à adopter ? ...)

partenaires compétents

ETAT	+++
RÉGION	+++
DÉPARTEMENT	+++
Pacte des Solidarités	
AGGLO	+++
VILLE	+++



partenaires impliqués

ASSOCIATIONS	++	FRANCE TRAVAIL	+++
ENTREPRISES	+++	BPI FRANCE	++

ENJEU N°3

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS,
INSERTION PROFESSIONNELLE



RÉPONDRE AUX ENJEUX

3.



FAIRE CONNAÎTRE ET DÉVELOPPER DES MODÈLES INNOVANTS DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉS

Organiser des réunions collectives d'information "Mes 1^{er} pas vers l'entrepreneuriat", en vulgarisant le discours et les outils disponibles

Créer un tiers-lieu, au sein du quartier, pour expérimenter, créer et incuber son projet (ex. Couveuse, boutique à l'essai)

Soutenir l'engagement des entreprises dans les quartiers prioritaires en s'appuyant sur le programme "Entrepreneuriat Quartiers 2030"

Soutenir les entrepreneurs des quartiers, avec une attention sur les auto-entrepreneurs (mise à disposition de locaux vacants, accompagnement administratif...)

Mobiliser la Responsabilité Sociale des Entreprises du territoire pour financer des projets de création d'entreprise dans les QPV ("business angels")

Maintenir et développer le commerce en lien avec les besoins des habitants afin de contribuer à l'attractivité et la vitalité économique des quartiers prioritaires

partenaires compétents

ETAT	+++
DÉPARTEMENT	+++
Pacte des Solidarités	
AGGLO	+++
VILLE	++

partenaires impliqués

ASSOCIATIONS	++
ENTREPRISES	+++
BPI FRANCE	+++



PAROLES D'ENTREPRENEUR

« Ne pas avoir été éduqué à la création d'entreprise, ni par l'école, ni par la famille, créé pas mal d'insécurité, des frayeurs, des craintes »



ENJEUX TRANSVERSAUX



LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE - NUMÉRIQUE - SANTÉ



ÉGALITÉ POUR TOUS



**LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS,
VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & CITOYENNETÉ**



ENJEUX TRANSVERSAUX



LES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUE - NUMÉRIQUE - SANTÉ

Réussir les transitions nécessite d'accompagner les changements de comportement et de faire évoluer les habitudes et les modes de vie.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE ALIMENTATION - MOBILITÉ (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à la biodiversité, etc.)

- Accompagnement individualisé des propriétaires à la rénovation énergétique
- Fabrication, plantation et entretien de jardinières en centre-ville avec ET par les commerçants et les habitants
- Partenariat interservices CAPG (DSTP et PAT) => Recrutement d'un chef de projets "Précarité Alimentaire" et définition commune de ses missions
- S'appuyer sur le volet "Cohésion sociale et territoriale" du CRTE du Pays de Grasse pour concevoir des actions de transition écologique et de mobilité vers les publics les plus fragiles
- Organiser des temps festifs, de rencontres dans le jardin citoyen (projet en cours de création)
- Accompagner les habitants pour les démarches d'abonnement aux transports, Conseils & solutions alternatives à la voiture (modes doux) => Maison de la Mobilité avec prise en compte des freins (langue, difficultés sociales...)



TRANSITION NUMÉRIQUE ACCÈS AUX DROITS (lutte contre la fracture numérique, éducation aux usages, etc.),

- Promouvoir et orienter vers les dispositifs existants d'accès aux droits : France Service, Conseillers numériques, ERIC - Espace Régional Internet Citoyen (Sud Lab)
- S'appuyer sur des personnes ressources du quartier (commerçants, par ex) pour être des relais d'information et orienter vers les services compétents
- Accompagner l'accès aux droits des nouveaux arrivants des QPV
- Pour le numérique, adapter l'offre de service en fonction du niveau d'autonomie des publics



PARCOURS DE SANTÉ (accès aux offres de soin, prévention, promotion de la santé et du bien-être, etc.)

- Cibler les actions auprès des + fragiles et des + précaires (Seniors, personnes porteuses de handicap...) en s'appuyant notamment sur le CLSM et sur un partenariat renforcé avec le centre hospitalier de Grasse
- Promouvoir les actions de prévention proposées par l'ARS au sein des QPV
- Utiliser l'ASV pour réaliser un diagnostic des besoins relevant de la santé dans les quartiers prioritaires et plus spécifiquement des problématiques de santé des femmes et sur la sexualité des filles

ENJEUX TRANSVERSAUX



ÉGALITÉ POUR TOUS



Pour contribuer à l'égalité pour tous, et notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes, la politique de la ville a choisi de contribuer à une série d'actions en lien avec le plan d'actions triennal sur l'égalité et l'inclusion de la CAPG.

Ces actions s'inscrivent pleinement dans la lignée des axes d'intervention de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes portés par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE).

Descriptifs opérationnels et planification Contrat de Ville

Niveaux d'intervention retenus

2024 2025 2026

	2024	2025	2026
Veiller au rééquilibrage de la présence des femmes dans la symbolique de l'espace public au cœur du quartier prioritaire de la Ville de Grasse en son Centre historique par la mise en œuvre d'une étude prospective de design (BESIGN The Sustainable Design School)	x	x	
Favoriser l'occupation de l'espace public et l'émancipation des femmes par une programmation d'évènements festifs		x	
Conduire un diagnostic des besoins relevant de la santé dans les quartiers prioritaires et plus spécifiquement des problématiques de santé des femmes	x		
Proposer un programme spécifique sur la santé sexuelle des filles en s'appuyant sur l'Atelier Santé Ville		x	x
Mesurer et caractériser, par une enquête/sondage, la nature et le temps consacré aux tâches domestiques des femmes et des hommes qui travaillent ou pas.	x		
Créer un support de sensibilisation sur une répartition équitable des tâches domestiques (issus de l'enquête 2024) à destination des enfants, des parents et des associations de quartier		x	

ENJEUX TRANSVERSAUX



VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & CITOYENNETÉ

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

La CAPG propose systématiquement aux associations financées dans le cadre du contrat de ville de signer une chartre d'engagements réciproques qui constitue un engagement mutuel des deux parties-prenantes.

La vitalité associative est particulièrement importante pour le vivre ensemble et contribue au développement social et économique du territoire de la CAPG. Complémentaire à l'action des pouvoirs publics, le secteur associatif est un acteur fondamental de développement, d'innovation et de cohésion de la société, un acteur majeur du développement durable, ainsi qu'un vecteur de la vie publique grâce aux engagements libres et volontaires qu'il suscite.

Élaborer une véritable politique associative territoriale s'appuie sur des principes communs, une reconnaissance mutuelle et une vision partagée des objectifs à atteindre :

> Approfondir la vie démocratique et le dialogue civique et social en vue d'une participation libre, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs et aux politiques publiques dans des démarches coconstruites

> Concourir, dans un but autre que le partage des bénéfices, à la création de richesses sociales, culturelles ou économiques, au développement d'une économie sociale et solidaire, à l'élaboration d'un modèle de développement durable et équitable.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin, la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain qui a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat.

Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».



ZOOM SUR : LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Source : "Agir contre les discriminations dans les territoires de la Politique de la Ville en PACA" - @Cité Ressources - Fév. 2023

La discrimination constitue un délit sanctionné par des peines qui en soulignent le caractère inacceptable et contraire aux principes fondateurs de notre République.

Pour autant, les faits commis, même condamnés, portent gravement atteinte à l'intégrité des victimes tout comme à la cohésion de notre pays, car discriminer, c'est séparer et disqualifier.

ORIGINE - SEXE - MOEURS - ORIENTATION SEXUELLE - IDENTITÉ DE GENRE - ÂGE -
SITUATION DE FAMILLE - GROSSESSE - CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES -
APPARTENANCE OU NON-APPARTENANCE À UNE ETHNIE, UNE NATION, UNE RACE -
OPINIONS POLITIQUES - ACTIVITÉS SYNDICALES OU MUTUALISTES -
CONVICTIONS RELIGIEUSES - APPARENCE PHYSIQUE - NOM DE FAMILLE -
LIEU DE RÉSIDENCE - ETAT DE SANTÉ - HANDICAP ...

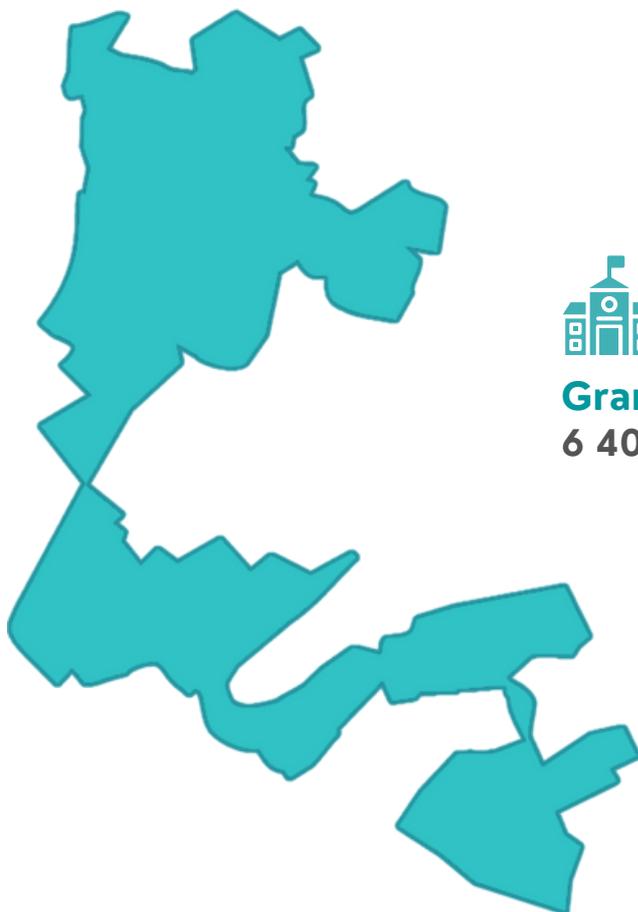
Pour les habitantes et habitants des territoires prioritaires de la Politique de la Ville, les discriminations et leurs (co)productions systémiques ont pour conséquence de venir amplifier d'autres facteurs de difficulté notamment ceux en lien avec l'emploi, l'éducation, l'habitat, la santé, la mobilité, la sécurité, etc.

Enjeu majeur de la cohésion sociale, la lutte contre les discriminations en direction des habitantes et habitants des quartiers prioritaires nécessite d'être réaffirmée, évaluée et de se coordonner avec les dispositifs existants (Ex : AAP DILCRAH)

PRINCIPALES PISTES À INTÉGRER DANS LA FUTURE CONTRACTUALISATION

- En matière de connaissance et de suivi des évolutions : développement et mise en place d'un dispositif d'observation régional ;
- Structuration et amplification de la qualification des actrices et acteurs à travers la mise en œuvre d'un plan de formation et d'animation à l'échelle régionale décliné par département en direction de trois grandes catégories : les collectivités, les services de l'État et les acteurs associatifs.
- Renforcement de l'incitation financière aux projets par le soutien aux actions de lutte contre les discriminations déployées sur les territoires de la politique de la ville ;
- Consolidation de l'appel à projet régional en lien avec les 3 thématiques principales que sont l'emploi, le logement et l'éducation ;
- En matière d'identification des besoins d'accompagnement, de soutien et d'appui aux victimes de discriminations : mise en réseau et développement de partenariats avec les actrices et acteurs des dispositifs existants (permanences juridiques, FAQ, hotline, appui à la prise de parole, etc.).

PROJETS DE QUARTIERS

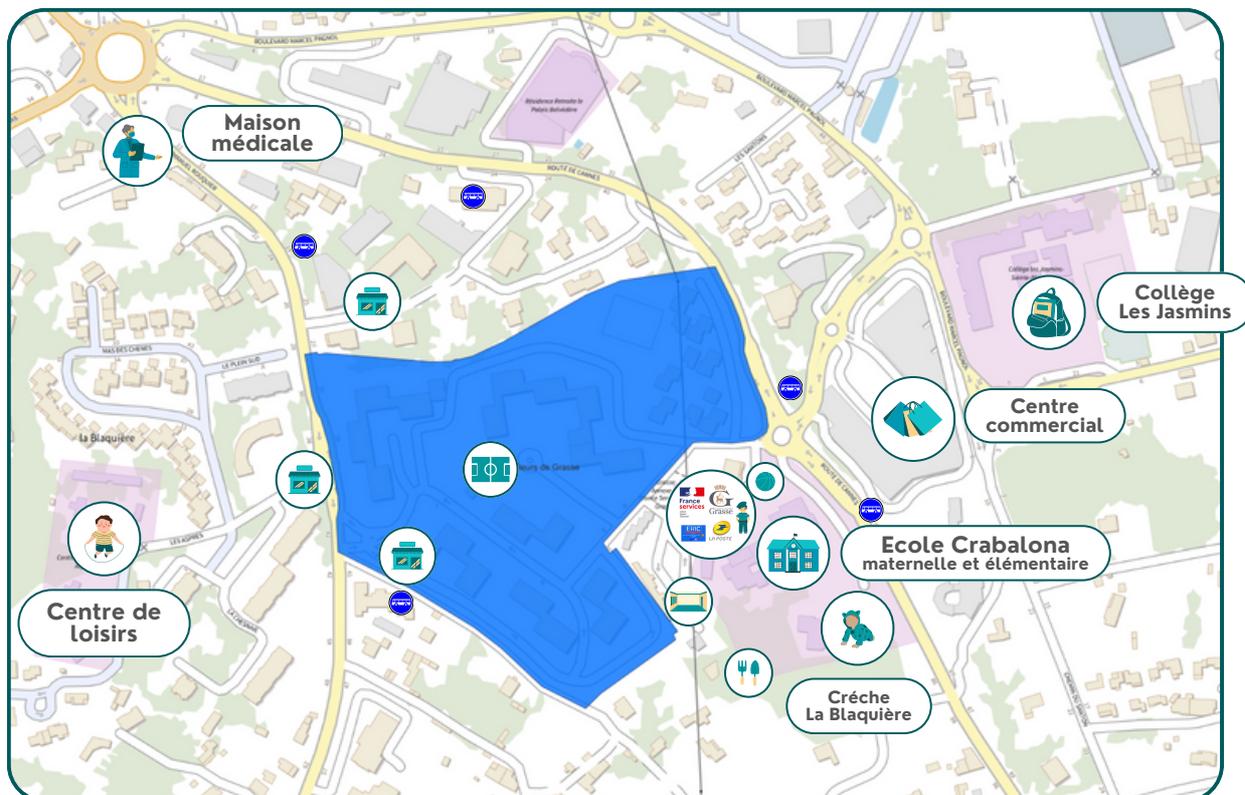


Grand Centre
6 400 habitants



Les Fleurs de Grasse
1 400 habitants

CARTE D'IDENTITÉ : QPV FLEURS DE GRASSE



Services publics



Salle polyvalente



Salle de sports



Jardins partagés



City-stade



Commerces



Arrêts de bus

Mairie annexe des Aspres,
France Services, ERIC (Sud Lab),
La Poste,
Antenne Police municipale



Le quartier construit en 1973 au Sud de Grasse va connaître une métamorphose totale durant les 10 prochaines années, avec la destruction de 542 logements et la reconstruction de 729 autres.



Le chantier qui va impacter la vie du quartier devrait démarrer fin 2024 - début 2025.

Actuellement, on peut identifier 2 catégories d'habitants dans le quartier : Ceux qui veulent rester et ceux qui veulent quitter le quartier.

Le projet de quartier doit donc se construire en prenant en compte les besoins des habitants dans ce contexte de profonde mutation.



DÉFI quartiers 2030

Un quartier qui va se transformer et se restructurer en profondeur

Priorités du projet de quartier des Fleurs de Grasse

REVENU

37% de taux de pauvreté
13 % pour l'ensemble de l'agglo

1 220€ revenu médian
-736 € par rapport à l'agglo

POPULATION

32% de familles monoparentales

28,1% de personnes de nationalité étrangère

2,6 personnes / ménage en moyenne

+ 51% de seniors, âgés de 75 ans & + entre 2011 et 2018

CADRE DE VIE

95% de part de logements sociaux
21% dans le QPV Grand Centre

13% de part de logements sur-occupés
23% dans le QPV Grand Centre

57% des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur quartier souffre d'une mauvaise réputation
contre 13% hors QPV

10 nombre de commerces et services de proximité
160 dans le QPV Grand Centre



CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER

- Accompagner les impacts inhérents à la restructuration du quartier et prendre en compte les besoins et attentes des habitants qui souhaitent rester dans leur quartier (en étroite collaboration avec la cellule relogement du bailleur social)
- Favoriser le bien-vivre des habitants dans leur quartier en contribuant à renforcer la relation bailleur / locataire spécifiquement durant la durée des travaux
- Mieux associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie pour les rendre "acteurs" de la vie du quartier (diagnostics en marchant et projets participatifs)



*Stats @Compas - 2022



DÉFI quartiers 2030

Un quartier qui va se transformer
et se restructurer en profondeur

Priorités du projet de quartier des Fleurs de Grasse

EDUCATION SPORT / CULTURE

- 56,6 %** taux de scolarisation des 15-24 ans
- 57,4%** des lycéens sont inscrits en filière professionnelle
- 100%** d'offre EAC sur l'école Crabalona
- 43%** des habitants souhaitent des terrains de sport mobiles et/ou des city-stade avec des animations

*Stats @Compas - 2022



EDUCATION POUR TOUS EMANCIPATION - INCLUSION

- Prévenir le décrochage scolaire en accompagnant la scolarité & l'orientation, grâce notamment à la mobilisation des parents en s'appuyant sur de nouveaux acteurs (Clas Collège des Jasmins, par ex)
- Eviter l'errance des jeunes, dans la rue et dans le monde virtuel grâce à des animations en pieds d'immeuble et un renforcement des équipes de médiation
- Réaliser des actions intergénérationnelles en partenariat avec l'école Crabalona, le Musée d'Arts et d'Histoire de Provence, le Théâtre de Grasse, le bailleur social et les associations de quartier pour réaliser un travail de mémoire sur le quartier sous formes de films, expos photos, fresques...



DÉFI quartiers 2030

Un quartier qui va se transformer
et se restructurer en profondeur

Priorités du projet de quartier des Fleurs de Grasse



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS, INSERTION
PROFESSIONNELLE

*Stats @Compas - 2022

EMPLOI

119 demandeurs d'emploi
aux Fleurs de Grasse

Chiffres sept 2023

10 établissements sans
aucun salarié

Soit 97% de l'ensemble des établissements
dans le secteur des services du QPV

4 auto-entrepreneurs
enregistrés parmi les
créations d'établissements

contre 82 autoentrepreneurs dans le QPV
Grand Centre

- Communiquer efficacement sur l'offre globale de services, les aides et les dispositifs existants, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs présents au sein du quartier (Permanences Mission locale, PLIE, ITA...)
- Organiser des réunions d'information et de sensibilisation et des formations régulières sur l'entrepreneuriat (Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que ça implique en terme d'engagement personnel ? Quelles sont les bonnes postures à adopter ? ...)
- Soutenir les entrepreneurs des quartiers, avec une attention sur les auto-entrepreneurs (mise à disposition de locaux vacants, accompagnement administratif...)
- Développer un service de conciergerie pour personnes âgées avec un modèle d'entreprise d'insertion



DÉFI quartiers 2030

Un quartier qui va se transformer
et se restructurer en profondeur

Priorités du projet de quartier des Fleurs de Grasse

Axes transversaux



LES TRANSITIONS

- Relancer l'animation du jardin partagé des Fleurs de Grasse
- Renforcer les permanences en lien avec l'accès aux droits au sein du quartier (France Services et ERIC - Espace Régional Internet Citoyen - Sud Lab)
- Cibler les actions auprès des plus fragiles et des plus précaires (Seniors, personnes porteuses de handicap...)



ÉGALITÉ POUR TOUS

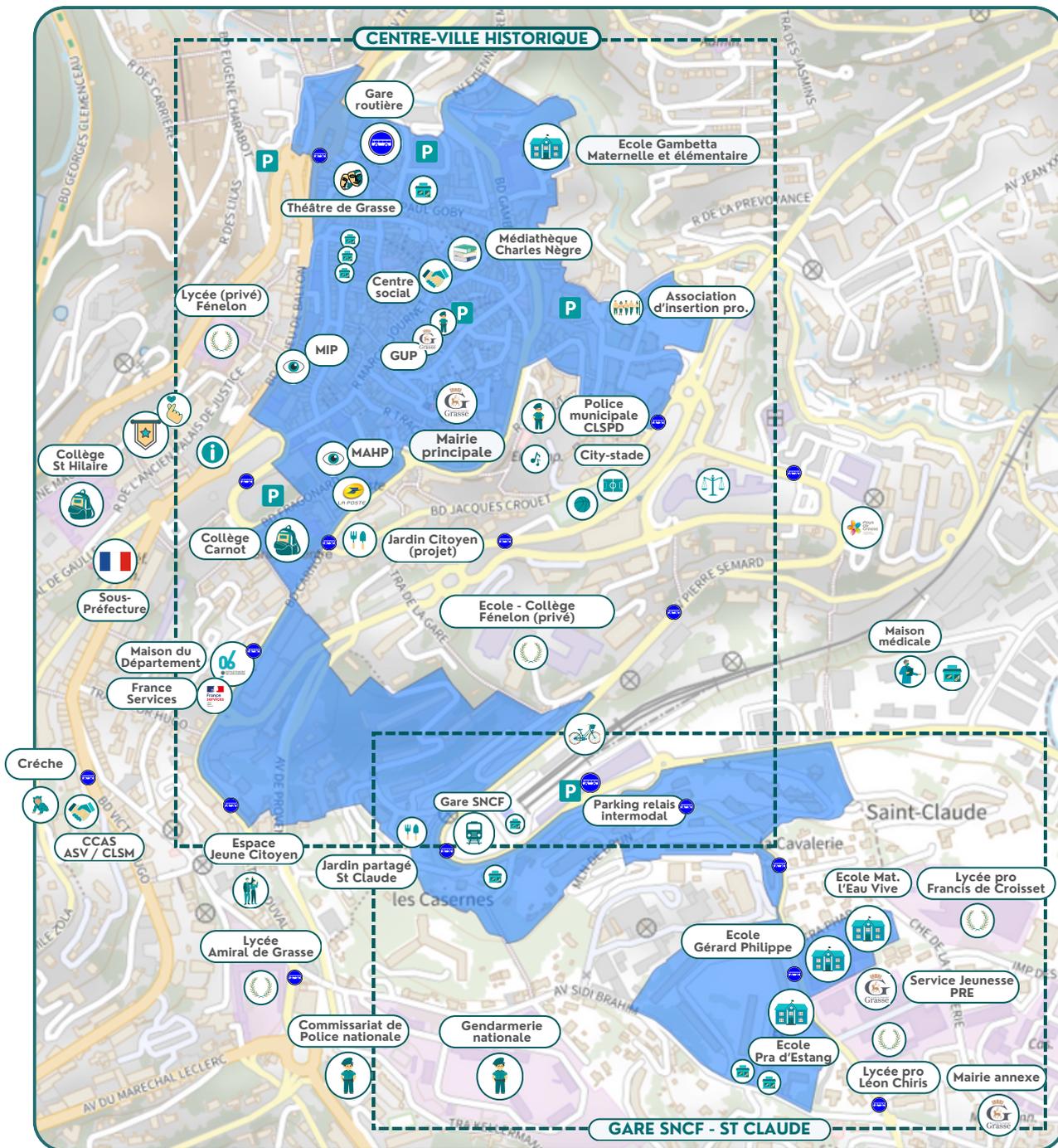
- Conduire un diagnostic des besoins relevant de la santé dans le quartier prioritaire et plus spécifiquement des problématiques de santé des femmes
- Créer un support de sensibilisation sur une répartition équitable des tâches domestiques (issus de l'enquête 2024) à destination des enfants, des parents et associations du quartier



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & CITOYENNETÉ

- Promouvoir les dispositifs en lien avec la citoyenneté : SNU, Service civique...
- Financer des projets en lien avec la lutte contre toutes les formes de discriminations

CARTE D'IDENTITÉ : QPV GRAND CENTRE



MIP	Musée International de la Parfumerie	Conservatoire de musique	Maison de la Mobilité
MAHP	Musée d'Art et d'Histoire de Provence	Tribunal de grande instance	Siège de la CAPG
Grasse Campus	Office du tourisme	Commerces	Parking
Maison des Associations	Salle municipale omnisport		



CENTRE-VILLE HISTORIQUE
Un secteur qui doit poursuivre sa reconquête d'attractivité



GARE SNCF - ST CLAUDE
Un secteur où l'offre associative est à construire avec des besoins importants notamment en matière d'éducation et de tranquillité publique



DÉFI quartiers 2030

CENTRE-HISTORIQUE

Un secteur qui doit poursuivre sa reconquête d'attractivité

GARE SNCF / ST CLAUDE

Un secteur avec des besoins importants et en déficit d'offre associative

Priorités du projet de quartier Grand Centre

REVENU

38% de taux de pauvreté

13 % pour l'ensemble de l'agglomération

1 270€ revenu médian

-681€ par rapport à l'agglomération

POPULATION

25,9% de personnes de nationalité étrangère

2,2 personnes / ménage, en moyenne

25 % part de familles monoparentales

-13% de seniors, âgés de 75 ans & + entre 2011 et 2018

EDUCATION SPORT / CULTURE

52,4 % taux de scolarisation des 15-24 ans

45% des lycéens sont inscrits en filière professionnelle

100% d'offre EAC sur l'école Gambetta

43% des habitants souhaitent des terrains de sport mobiles et/ou des city-stade avec des animations



EDUCATION POUR TOUS

EMANCIPATION - INCLUSION

Secteur Centre historique

- Favoriser et accompagner la mobilité, l'autonomie, l'envie d'ailleurs dès le + jeune âge (jeux, escape-game, dispositifs d'aide aux vacances....) grâce au centre social
- Lutter contre le décrochage scolaire en proposant des lieux ressources propices à l'étude et en mobilisant des actions de tutorat assurées par des adultes référents (parents, seniors, étudiants...)
- Former les parents ET les jeunes au bon usage du numérique et des réseaux sociaux (partenariat avec la médiathèque et autres lieux-ressources au sein du quartier)
- Utiliser le city-stade Chiris tout au long de l'année pour développer l'accès à l'offre de loisirs et à la pratique sportive pour lutter contre le désœuvrement

Secteur Gare / St Claude

- Inciter les associations du centre-ville à "décentraliser" leurs actions vers le secteur de la gare et de St Claude
- Réaliser des animations de rue (parvis de la gare SNCF, local mutualisé bailleur social) pour créer du lien social



DÉFI quartiers 2030

CENTRE-HISTORIQUE

Un secteur qui doit poursuivre sa reconquête d'attractivité

GARE SNCF / ST CLAUDE

Un secteur avec des besoins importants et en déficit d'offre associative

Priorités du projet de quartier Grand Centre

CADRE DE VIE

21% de part de logements sociaux

95% dans le QPV Fleurs de Grasse

23% de part de logements sur-occupés

13% dans le QPV Fleurs de Grasse

57% des habitants des quartiers prioritaires estiment que leur quartier souffre d'une mauvaise réputation

contre 13% hors QPV

160 nombre de commerces et services de proximité

10 dans le QPV Fleurs de Grasse

*Stats @Compas - 2022



CADRE DE VIE / TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU SEIN DE SON QUARTIER

Secteur Centre historique

- S'appuyer et s'articuler avec des dispositifs déjà existants (NPNRU, Permis de louer, Action Coeur de Ville, CLSPD... pour travailler sur le cadre de vie et la tranquillité publique
- Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne en favorisant l'accès à l'information et aux ressources sur la maîtrise des dépenses impactant le quotidien
- Renforcer le lien Police-population (habitants & associations) via des temps de rencontres informelles : activités sportives (City-stade), interventions pédagogiques dans les écoles, "café-police"...
- Développer une offre commerciale et de loisirs intergénérationnelle en participant aux décisions des comités techniques des projets structurants (Exemple : Projet ZAC Martelly)

Secteur Gare / St Claude

- Accompagner l'action des services publics et des bailleurs sociaux en matière de propreté, de tranquillité résidentielle (Ex : Opération Oxygène, World Clean Up Day...)



DÉFI quartiers 2030

CENTRE-HISTORIQUE

Un secteur qui doit poursuivre sa reconquête d'attractivité

GARE SNCF / ST CLAUDE

Un secteur avec des besoins importants et en déficit d'offre associative

Priorités du projet de quartier Grand Centre



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / L'ENTREPRENEURIAT

CRÉATION D'ACTIVITÉS, INSERTION PROFESSIONNELLE

EMPLOI

921 demandeurs d'emploi aux Fleurs de Grasse

Chiffres sept 2023

18,8% habitants du QPV en emploi précaire

498 travailleurs à temps partiel

390 établissements sans aucun salarié

Soit 84% de l'ensemble des établissements dans le secteur des services du QPV

82 auto-entrepreneurs enregistrés parmi les créations d'établissements

contre 4 autoentrepreneurs dans le QPV Fleurs de Grasse

*Stats @Compas - 2022

Secteur Centre historique

- Créer un tiers-lieu, au sein du quartier, pour expérimenter, créer et incuber son projet (ex. boutique à l'essai qui pourrait s'insérer dans le projet de boucle commerciale pilotée par la SPL de la Ville de Grasse)
- Organiser des réunions d'information et des formations régulières sur l'entrepreneuriat (Qu'est-ce que c'est ? Qu'est-ce que ça implique en terme d'engagement personnel ? Quelles sont les bonnes postures à adopter ? ...)
- Mise en place d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle au sein du QPV pour lever les freins vers l'emploi (garde d'enfant le temps d'un entretien pro, par ex) et permettre l'insertion de publics fragiles (notamment les femmes et famille monoparentale)

Secteur Centre historique

Secteur Gare / St Claude

- Mobiliser les acteurs de droit commun (BPI France, French Tech, Talents des Cités...) pour développer des commerces / services en lien avec les besoins des habitants afin de contribuer à l'attractivité et la vitalité économique du centre historique
- Favoriser le lien au monde de l'entreprise dès le collège (journées d'immersion pour découvrir les entreprises du territoire, accès aux stages) pour susciter les vocations et lever les freins (plafond de verre)
- Faire connaître l'offre de formation de Grasse Campus pour répondre aux besoins en recrutement des entreprises locales



DÉFI quartiers 2030

CENTRE-HISTORIQUE

Un secteur qui doit poursuivre sa reconquête d'attractivité

GARE SNCF / ST CLAUDE

Un secteur avec des besoins importants et en déficit d'offre associative

Priorités du projet de quartier Grand Centre



LES TRANSITIONS

Secteur Gare - St Claude :

- Travailler avec le bailleur social Batigère sur des animations en lien avec la nature et le développement durable
- Développer un partenariat avec la Maison de la Mobilité de la CAPG pour accompagner les habitants du quartier (avec prise en compte des freins (langue, difficultés sociales...) pour les démarches d'abonnement aux transports

Secteur centre historique :

- Fabrication, plantation et entretien de jardinières en centre-ville avec / par les commerçants et les habitants



ÉGALITÉ POUR TOUS

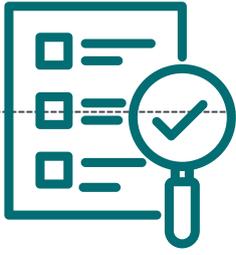
Secteur centre historique :

- Favoriser l'occupation de l'espace public et l'émancipation des femmes par une programmation d'événements festifs
- Créer un support de sensibilisation sur une répartition équitable des tâches domestiques (issus de l'enquête 2024) à destination des enfants, des parents et associations de quartier



LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE & CITOYENNETÉ

- Promouvoir les dispositifs en lien avec la citoyenneté : SNU, Service civique...
- Financer des projets en lien avec la lutte contre toutes les formes de discriminations



FOCUS : EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit la réalisation d'une évaluation intermédiaire du Contrat de ville, à mi-parcours, courant 2027. Celle-ci doit permettre de réajuster les objectifs du contrat de ville compte tenu des évolutions du territoire et d'actualiser le programme d'actions prévu.

Pourquoi une évaluation ?

Une opportunité pour :

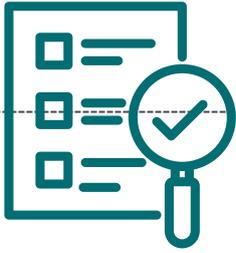
- Ajuster et clarifier les objectifs du contrat de ville en les rendant davantage opérationnels et adaptés aux enjeux du territoire
- Maîtriser les processus dans la mise en oeuvre du contrat de ville
- Construire les indicateurs qui n'avaient pas été pensés lors de la signature du contrat de ville

L'évaluation n'est pas seulement un exercice réalisé pour répondre à une exigence extérieure, c'est surtout **une réflexion** qui doit être pleinement intégrée au pilotage du contrat de ville, une occasion de redynamiser celui-ci, d'en améliorer le fonctionnement et la lisibilité et de mettre à plat tout ce qui a été fait en la matière afin de remobiliser tous les partenaires.

Une instance dédiée à l'évaluation



- Le comité de pilotage du contrat de ville doit prévoir une **structure locale portant l'évaluation**.
- Cette instance peut être composée d'une structure locale d'évaluation ad-hoc, qui **mobilise l'ensemble des partenaires du contrat de ville**. Des experts peuvent également être mobilisés (techniciens, universitaires...) pour porter un regard extérieur sur le contrat de ville.
- L'expertise des habitants, notamment par la mobilisation du conseil citoyen, doit faire partie intégrante du processus d'évaluation.
- Dans le cadre de l'évaluation du contrat de ville et notamment sur certains sujets, il est opportun de cumuler et faire se rencontrer des regards différents (chaque institution a des compétences et des champs d'action qui lui sont propres) pour obtenir une analyse la plus complète et partagée possible.



FOCUS : EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Une nouvelle approche
méthodologique de l'évaluation



- 1. Réaliser le suivi des actions => renseigner et rendre compte**
Indicateurs de résultats : Indicateurs quantitatifs et qualitatifs
- 2. Construire un référentiel d'évaluation ***
à partir de questions évaluatives qui permettent d'analyser :
 - l'évolution du contexte territorial
 - les réalisations du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux
 - l'ingénierie et la gouvernance du contrat de ville, ainsi que les bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.
- 3. Proposer des formations spécifiques à l'étude et l'analyse d'impacts aux équipes de la Politique de la Ville**

***Suggestion : Un référentiel d'évaluation à construire collégalement**

Propositions de questions évaluatives pour analyser l'évolution du contexte territorial :

Dans quelle mesure le contexte des quartiers prioritaires a-t-il changé depuis la signature du contrat de ville ?

Dans quelle mesure la situation des quartiers prioritaires a-t-elle évolué compte-tenu des objectifs locaux de la politique de la ville ?

Dans quelle mesure les objectifs du contrat de ville sont-ils en adéquation avec les enjeux actuels du territoire ?



FOCUS : EVALUATION DU CONTRAT DE VILLE

Propositions de questions évaluatives pour analyser les réalisations du contrat de ville en termes de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux :

Est-ce que la mise en oeuvre correspond au prévisionnel ? Les résultats attendus ont-ils été atteints ?

Les actions mises en oeuvre répondent-elles aux enjeux du diagnostic ?

Ces actions n'entrent-elles pas en contradiction avec des actions réalisées sur le territoire par d'autres acteurs ?

Dans quelle mesure les effets identifiés de ces actions répondent ou non aux enjeux du territoire ?

Pour répondre à ces questions, on peut déterminer 3 catégories d'indicateurs :

Indicateurs de réalisation : Est-ce que l'action a bien été réalisée dans les temps impartis, avec quels moyens ? Réalisée sur un quartier prioritaire ou à destination des habitants d'un quartier ?

Niveau de résultat : Typologie des bénéficiaires de l'action (si objectif de parité, est-ce que cela a été respecté, si objectif de public jeune, est-ce que cela a été le cas ?)

Mesure d'impact : Seules quelques actions doivent faire l'objet d'une mesure d'impacts car cela est chronophage et demande la construction d'indicateurs ad-hoc pour chaque action.

Propositions de questions évaluatives pour analyser la pertinence de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que les bénéfices en termes de mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Le contrat de ville favorise-t-il la mobilisation des acteurs locaux ?

Dans quelle mesure la gouvernance favorise-t-elle le dépassement des logiques sectorielles et notamment l'articulation des volets social, urbain et économique ?

Les moyens mobilisés par chacun des partenaires et les modalités de fonctionnement du contrat de ville permettent-ils de répondre à ces objectifs notamment en termes de mobilisation du droit commun et d'articulation des logiques sectorielles ?

LES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE VILLE DU PAYS DE GRASSE quartiers2030



ANNEXE

MISSIONS & FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN

Le cadre de loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine pose **la co-construction avec les habitants comme principe fondateur et axe d'intervention majeur de la politique de la ville.**

Composition du conseil citoyen : Le conseil citoyen doit être constitué d'un collège d'habitants des quartiers prioritaires et d'un collège de représentants d'associations et d'acteurs locaux économiques.

L'instance Conseil Citoyen doit répondre à quelques « règles d'or », dont les principales sont rappelées ci-dessous :



RESPECTER LE PRINCIPE D'AUTONOMIE

L'indépendance du conseil citoyen doit être garantie mais cette autonomie ne doit pas conduire à un isolement. Les élus et représentants de la Politique de la Ville peuvent être invités sur des temps de rencontres, en dehors des instances de pilotage, permettant ainsi au conseil d'échanger avec les pouvoirs publics.



PARTICIPER À LA CO-CONSTRUCTION DU CONTRAT DE VILLE ET À SON SUIVI

Les habitants sont associés aux différents volets, à toutes les instances et étapes du processus contractuel. Cette participation doit être préparée concrètement avec les habitants, avec des supports de travail adaptés.



SOUTENIR LES INITIATIVES DES HABITANTS

Le conseil citoyen doit s'articuler dans les démarches déjà développées localement, se faire reconnaître comme porte-parole des habitants du quartier, travailler avec son environnement pour recenser les idées et relayer les besoins des habitants. Les projets initiés par le conseil citoyen doivent préalablement être analysés et transmis à l'équipe Politique de la ville du territoire afin qu'elle s'assure de son montage et de son suivi.

Le conseil citoyen doit respecter les principes républicains de neutralité, d'indépendance et d'autonomie vis-à-vis des partis politiques, des syndicats, d'associations culturelles ou de tout groupe de pression.



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération



Conseil Citoyen
de Grasse